

Conditions générales d'utilisation de l'API HERMES (environnement de production)

Date de publication : 5 mai 2021



Table des matières

1. (Objet	4
2.	Contexte et présentation du dispositif pour les données exposées	4
2.1	Présentation du dispositif	4
	Rôle des acteurs intervenant dans le dispositif d'échange de données – dans le s la restitution des DGFiP	
3.	Conditions d'accessibilité au dispositif	5
3.1	Conditions juridiques	5
	Déclaration d'accomplissement des formalités relatives à la protection des donn aractère personnel	
3.3	Homologation de sécurité	6
4.	Description du dispositif de transmission des données	6
5.	Les engagements des parties	6
5.1	Obligations du fournisseur de données	6
5.2	Obligations du fournisseur de service	7
6.	Protection des données à caractère personnel	7
	Traitements de données à caractère personnel opérés dans le cadre de l'échange	
6.2	Confidentialité	8
6.3	Relations vis-à-vis des personnes physiques concernées	8
6.4	Coopération	8
6.5	Sous-traitants	8
6.6	Violation de données à caractère personnel	9
6.7	Responsabilité	9
7. (Coût du service	9
8.	Sécurité	9
9.	Gestion des mises en production	11
9.1	Mise à disposition d'une boîte aux lettres fonctionnelle	11
9.2	Suivi des mises en production	11
10.	Les critères DICP	12

11.	Qualité du service	.14
12.	Suspension du service	.14
13.	Durée des conditions générales d'utilisation	.14
	Modification des conditions générales d'utilisation et modalités de résiliation	
	Loi applicable et litiges	

1. Objet

Les présentes conditions générales d'utilisation (CGU) ont pour objet de définir les conditions d'utilisation de l'environnement de bac à sable de l'API HERMES de la Direction Générale des Finances Publiques (ci-après dénommée « DGFiP »).

L'API HERMES est une interface permettant l'échange de données entre la DGFiP et un partenaire conventionné (administration, collectivité...).

Elle met ainsi à disposition certaines données strictement utiles au partenaire conventionné dans le cadre de l'exercice de ses missions.

Le raccordement à l'API HERMES nécessite de manière cumulative :

- la saisie, par le partenaire conventionné, dans le formulaire de souscription en ligne « Data Pass », des données exactes et strictement nécessaires à la réalisation de la démarche;
- la validation, par la DGFiP, des informations précisées dans le formulaire de souscription en ligne « Data Pass » du site api.gouv.fr ;
- l'acceptation pleine et entière, ainsi que le respect des conditions générales d'utilisation telles que décrites ci-après.

Les données saisies dans le formulaire Data Pass validé ainsi que l'acceptation des conditions générales d'utilisation valent convention entre la DGFiP et le partenaire conventionné.

2. Contexte et présentation du dispositif pour les données exposées

2.1 Présentation du dispositif

L'API HERMES permet aux entités administratives (administration, ministère, organisme public, collectivité) et aux acteurs privés qui sont éligibles de déposer des biens en vue d'être vendus, d'avoir connaissance du statut de ces biens en cours de cession et préalablement déposés par un usager afin de permettre d'intégrer et de valider ces données dans leur système d'information. Elle permet également de prendre connaissance de certains éléments de référentiels nécessaires au dépôt de ces biens ou d'en compléter d'autres pour les mêmes raisons.

En effet, selon les dispositions de :

- l'article 98 de la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, l'ordonnance n°2020-773 et le décret n°2020-775 du 24 juin 2020 relatif aux fourrières automobiles, les dispositions du code de la route sont modifiées afin de créer un système d'information national des fourrières en automobiles (SI fourrières) permettant l'échange d'informations entre les différentes autorités, dont le service du Domaine, intéressées à la procédure de mise en fourrière puis par la gestion du véhicule concerné;
- des articles L325-, L325-8 et L325-9 du code de la route et du décret n°72-823 du 6 septembre 1972 fixant les conditions de remise à l'administration chargée des domaines des véhicules non retirés de fourrière par leurs propriétaires, les véhicules abandonnés en fourrière sont remis au domaine pour vente;
- l'arrêté du 4 novembre 2020 relatif aux fourrières automobiles qui détaille les

critères de remise au Domaine des véhicules abandonnés en fourrière.

Dans ces conditions, l'API HERMES permet d'enrichir les données de la DGFiP de biens destinés à être vendus, et restitue donc les données de la DGFiP en matière de statut des biens déposés et des éléments de référentiels utile au dépôt des dits biens conformément à l'obligation déclarative susvisée.

2.2 Rôle des acteurs intervenant dans le dispositif d'échange de données – dans le sens de la restitution des DGFiP

2.2.1 Rôle du fournisseur de données (FD)

Le fournisseur de données est chargé de transmettre un ensemble d'informations à un fournisseur de service dûment habilité sous réserve de la nécessité d'accéder auxdites informations, justifiée par un texte législatif ou réglementaire.

Dans le cadre de l'accès à l'API HERMES,

- le partenaire conventionné (administration publique, collectivité locale...) est le fournisseur de données quand il s'agit de proposer des biens à la vente.
- la DGFiP est le fournisseur de données quand il s'agit d'informer sur l'état d'avancement de la vente.

2.2.2 Rôle du fournisseur de service (FS)

Le partenaire conventionné (administration publique, collectivité locale...) qui sollicite le raccordement à l'API HERMES dans le cadre de l'exercice de ses missions est le fournisseur de service dans le cas où la DGFiP remet une information sur des biens proposés à la vente.

La DGFiP est fournisseur de services lors de la remise de biens à la vente par un partenaire conventionné.

3. Conditions d'accessibilité au dispositif

La demande d'accès à l'API HERMES se réalise sur le site <u>www.api.gouv.fr</u> par le biais du formulaire « Data Pass ». Elle nécessite la création d'un compte sur le site internet précité et le remplissage du formulaire de souscription en ligne. Les présentes conditions générales d'utilisation n'ont pas vocation à couvrir l'utilisation dudit site internet.

Par ailleurs, il est rappelé que l'interrogation de l'API HERMES restituant des éléments sensibles est couverte par la règle du secret professionnel prévue par les dispositions de l'article L. 103 du Livre des Procédures Fiscales, car elles constituent des données nominatives et personnelles. Il ne peut être dérogé au secret professionnel que par une disposition législative spécifique.

3.1 Conditions juridiques

L'accès au dispositif API HERMES est soumis à deux conditions cumulatives :

 la ou les information(s) recherchée(s) par le fournisseur de service doivent être strictement nécessaires au traitement d'une demande ou dans l'exercice des missions du fournisseur de service justifiant l'accès auxdites informations; l'accès aux informations s'inscrit en application d'un texte législatif ou réglementaire.

Le fournisseur de service sollicitant le raccordement au dispositif doit être autorisé à demander et exploiter les données dans le cadre de l'exercice de ses missions.

À ce titre, un texte législatif ou réglementaire doit justifier l'accès à de telles données, être communiqué dans le cadre de la procédure de raccordement au fournisseur des données qui opère une analyse juridique systématique afin de déterminer si le partenaire conventionné est habilité à connaître ces données dans le cadre de ses missions.

Les textes justifiant l'accès aux données seront communiqués au fournisseur de données ainsi que la démarche concernée, le périmètre des données qui feront l'objet de l'échange, la durée et la volumétrie.

3.2 Déclaration d'accomplissement des formalités relatives à la protection des données à caractère personnel

Le fournisseur de service doit, en amont du raccordement, déclarer au fournisseur de données l'accomplissement des formalités en matière de protection des données à caractère personnel, en cochant la case à cet effet dans le formulaire de souscription en ligne « Data Pass ».

3.3 Homologation de sécurité

L'homologation de sécurité du fournisseur de service doit être prononcée avant l'effectivité des échanges en production.

Le procès-verbal d'homologation est demandé par le fournisseur de données avant toute mise en production.

4. Description du dispositif de transmission des données

En fonction du cadre juridique, le fournisseur de service peut interroger le fournisseur de données à partir du Réseau RIE (Réseau Interministériel de l'État).

L'accès à l'API s'effectue de manière sécurisée via la plate-forme d'API Management (APIM) de la DGFiP. Un compte d'accès à cette plateforme sera généré et notifié au responsable technique mentionné dans le formulaire de souscription.

5. Les engagements des parties

5.1 Obligations du fournisseur de données

En tant que fournisseur de données, la DGFiP ou le partenaire conventionné s'engage à transmettre, pour l'usager concerné, les seules données autorisées pour le cas d'usage concerné selon les modalités décrites dans la documentation fonctionnelle et technique de l'API HERMES (publiée sur le « store » APIM).

À ce titre, la DGFiP est chargée d'instruire chaque demande de raccordement à l'API pour vérifier que ladite demande est éligible au dispositif. Elle doit notamment

apprécier le caractère nécessaire des données au regard des conditions prévues par le texte législatif ou réglementaire régissant la procédure en cause.

La durée de conservation des données de l'échange (identification de l'usager qui fait l'objet de la demande, identification du fournisseur de service, données fiscales échangées...) est de six (6) mois.

Par ailleurs, le fournisseur de données s'engage à fournir à ses partenaires toute information utile et nécessaire en cas d'événement de sécurité dans les meilleurs délais.

5.2 Obligations du fournisseur de service

Il incombe au fournisseur de service de s'assurer de :

- la communication et du respect de la déclaration d'accomplissement des formalités liées à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel;
- la mise à disposition en amont de l'échange de données, de l'affichage à l'usager du périmètre et de l'origine des données échangées avec le fournisseur de données sous une forme littérale pour l'informer explicitement du dispositif d'échanges de données fiscales pour la démarche envisagée;
- l'accès aux données échangées aux seuls agents/personnels habilités des services compétents pour instruire les demandes des usagers ;
- la mise en œuvre de toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour garantir l'intégrité, la confidentialité et la sécurité des données échangées;
- l'accompagnement de l'usager, par la possibilité dans chaque écran d'accéder aux mentions légales précisant les droits de celui-ci de permettre la mise en relation de l'usager avec un interlocuteur (adresse courriel), et d'indiquer une rubrique contact accessible dans tous les menus.

Il appartient au fournisseur de service d'informer par écrit ses partenaires en cas de délégations de service ou recours à des contrats de sous-traitance dans le cadre de la mise en place de son téléservice L'information devant intervenir avant la mise en œuvre de la délégation de service ou la sous-traitance.

Le fournisseur de service doit également fournir par écrit au fournisseur de données toute information utile et nécessaire en cas d'événement de sécurité dans les meilleurs délais.

6. Protection des données à caractère personnel

6.1 Traitements de données à caractère personnel opérés dans le cadre de l'échange de données

Dans le cadre de l'échange de données par le biais de l'API HERMES, la DGFiP, fournisseur de données, ainsi que le fournisseur de service, opèrent des traitements de données à caractère personnel.

À ce titre, chacun agit en sa qualité de responsable de traitement pour des finalités qui leur sont propres.

Chaque responsable de traitement s'engage ainsi à effectuer les opérations de traitements de données à caractère personnel à l'occasion du présent dispositif d'échange de données en conformité avec les dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ainsi que de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après dénommée la réglementation).

6.2 Confidentialité

Les responsables de traitement doivent veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation appropriée de confidentialité et reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel.

6.3 Relations vis-à-vis des personnes physiques concernées

Il incombe à chaque responsable de traitement de porter à la connaissance des personnes physiques concernées par le traitement de leurs données à caractère personnel, les informations prévues par la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel et notamment les articles 13 et 14 du Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, dans les conditions et modalités prévues par ces mêmes articles.

Aussi, les personnes physiques dont les données à caractère personnel sont traitées peuvent exercer les droits que la réglementation leur confère à l'égard de chacun des responsables de traitement par le biais de leur point de contact respectif.

Il appartient à chacun des responsables de traitement d'assurer respectivement la prise en charge de l'exercice de ces droits par les personnes physiques concernées.

6.4 Coopération

Les responsables de traitement s'engagent de manière générale à une coopération réciproque et loyale pour la bonne exécution du dispositif d'échange de données et le traitement licite des données à caractère personnel qui en découle.

Sur demande écrite, chacun des responsables de traitement peut se faire se communiquer par l'autre responsable de traitement toute information utile nécessaire pour la bonne exécution de leurs obligations respectives en matière de protection des données à caractère personnel.

6.5 Sous-traitants

Dans l'hypothèse d'un recours à un ou plusieurs sous-traitants directs ou indirects par les responsables de traitement, ceux-ci devront s'engager à faire respecter par toute personne agissant pour leur compte et ayant accès aux données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent téléservice, les mêmes obligations en matière de protection des données à caractère personnel que celles fixées par le présent article en particulier pour ce qui est de présenter des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées permettant d'assurer que tout traitement de données à caractère personnel répond aux exigences de la

réglementation en matière de protection des données à caractère personnel.

Si les sous-traitants ne remplissent pas leurs obligations en matière de protection des données, les responsables de traitement, demeurent chacun pour ce qui les concerne pleinement responsables de l'exécution de ces obligations par ces derniers.

6.6 Violation de données à caractère personnel

Les responsables de traitement s'engagent, chacun pour ce qui les concerne, à notifier à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés après en avoir pris connaissance toute violation de données à caractère personnel à risque pour les droits et libertés des personnes concernées en rapport avec l'exécution du téléservice dans les soixante-douze heures au plus tard après en avoir pris connaissance, après en avoir pris connaissance, dès lors que ces données à caractère personnel ne sont couvertes par aucun procédé d'anonymisation irréversible.

Les responsables de traitement sont tenus, chacun pour ce qui les concerne, à notifier dans les meilleurs délais, les violations de données à caractère personnel aux personnes physiques concernées lorsque ces violations sont susceptibles d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes physiques concernées.

Par ailleurs, en cas de violation de données à caractère personnel ayant un impact sur le téléservice, chaque responsable de traitement s'engage à informer les autres responsables de traitement de ladite violation accompagnées le cas échéant, de toute documentation utile.

6.7 Responsabilité

Conformément aux dispositions de la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel, toute personne physique ayant subi un dommage matériel ou moral du fait d'une violation des dispositions précitées a le droit d'obtenir du responsable du traitement ou du sous-traitant réparation du préjudice subi.

Il est convenu que chacun des responsables du traitement ou des sous-traitants est tenu responsable du dommage subi par la personne physique concernée à hauteur respective de leur part de responsabilité dans celui-ci.

7. Coût du service

Aucune contrepartie financière n'est demandée par l'une ou l'autre des parties dans le cadre des échanges de données proposés par l'API HERMES.

8. Sécurité

Dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en matière de protection du secret, le fournisseur de service s'engage à prendre toutes les mesures utiles pour assurer la protection absolue des données ou supports protégés qui peuvent être détenus ou échangés par les parties.

Un engagement particulier doit être pris sur les points suivants :

- les spécifications de sécurité du protocole OAuth 2.0 doivent être respectées dans l'implémentation des différentes briques du dispositif : https://tools.ietf.org/html/rfc6749;
- l'homologation du téléservice doit s'appuyer sur une analyse de risques et des audits de sécurité réguliers prenant en compte les spécifications du protocole OAuth2.0;
- les parties doivent s'engager à couvrir les risques portant sur leur SI et corriger les vulnérabilités détectées ; en cas de vulnérabilité majeure, la partie concernée s'engage à ne pas mettre la brique applicative en production ;
- les parties doivent s'engager à mettre en œuvre des systèmes de détection d'événements de sécurité et à opérer une surveillance organisée de ces événements de sécurité ;
- les engagements en termes de sécurité des différentes parties pourront être vérifiés par l'ANSSI; les livrables des audits et le suivi de ces audits doivent être fournis sur sa demande.

Le partenaire conventionné est responsable des informations traitées dans le cadre du service, et à ce titre s'engage à respecter les obligations inhérentes à ce traitement, notamment celles relevant de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Dans le cadre du RGS, le partenaire conventionné veillera à procéder à l'homologation de sécurité du téléservice qui permet de demander les données (ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005, décret n°2010-112 du 2 février 2010).

L'homologation de sécurité de chacun des composants devra avoir été réalisée (DGFiP et partenaire conventionné) avant toute mise en production.

Les différentes parties s'engagent par ailleurs à mettre en place un processus de gestion des incidents de sécurité, avec les phases suivantes :

- Mesures de réponses immédiates : ex. isolation, coupure du service
- Investigations:
 - rassemblement et préservation de toutes les informations disponibles pour permettre les investigations, notamment obtention des journaux couvrant la période d'investigation;
 - o détermination du périmètre ;
 - qualification de l'incident, identification du fait générateur et analyse d'impact.

Traitement :

- le cas échéant, activation d'une cellule de crise ;
- restrictions temporaires d'accès;
- o actions d'alerte (RSSI) réciproques et de communication.
- Résolution de l'incident :
 - o analyse de l'incident de sécurité pour détermination de la cause, correction ;
 - vérification avant remise en service que l'élément malveillant a été supprimé et que les éventuelles vulnérabilités sont corrigées;

• Le cas échéant : suites judiciaires (dépôt de plainte).

La mise en œuvre d'un tel processus implique au préalable :

- la mise en place de dispositifs permettant la détection d'intrusions, la corrélation d'événements de sécurité, la surveillance du SI (comportements anormaux) ;
- une revue des incidents faite régulièrement pour quantifier et surveiller les différents types d'incidents ;
- la mise en place d'une politique de journalisation;
- la définition des acteurs, des circuits d'alerte, la sensibilisation des différents acteurs (utilisateurs, des exploitants ...);
- des tests des processus d'alerte.

9. Gestion des mises en production

9.1 Mise à disposition d'une boîte aux lettres fonctionnelle

9.1.1 Contact API

Une boîte aux lettres fonctionnelle est mise à disposition pour toutes questions d'assistance technique et fonctionnelle :

bureau.capusagers-apimanagement@dgfip.finances.gouv.fr

9.1.2 Contact Pôle données

Pour toute question liée à la demande de souscription à l'API Impôt particulier, une boîte aux lettres fonctionnelle est à disposition :

dtnum.donnees.demande-acces@dgfip.finances.gouv.fr

9.1.3 Contact du FS

Le FS précise les contacts à privilégier dans le cadre de sa demande de raccordement à l'API HERMES formulée sur le formulaire « Data Pass ».

9.2 Suivi des mises en production

Il n'y a pas d'outil partagé entre les partenaires sur le suivi des mises en production (MEP). Ce partage est assuré obligatoirement par une communication écrite par courriel. L'usage du téléphone entre les parties pour la programmation des mises en production est à réserver aux situations d'urgence. Les changements doivent être annoncés 14 jours ouvrés avant leur application en conditions nominales et 7 jours ouvrés avant leur application en conditions d'urgence.

Les deux parties s'engagent à ne pas communiquer aux usagers les points de contact décrit dans le présent document. Suivi des mises en production du FD seul.

En matière d'information préalable sur les interventions programmées susceptibles de générer une indisponibilité ou une perturbation des applications, la DGFiP est dotée de l'outil GESIP (Gestionnaire des interventions programmées).

Plus précisément, l'outil vise à informer et à instruire les impacts des interventions sur la

production. Son utilisation doit être systématique pour :

- l'ensemble des actions sur l'exploitation susceptible de générer une interruption de service ou d'avoir un impact sur la production (directement ou indirectement)
- toutes les interventions planifiées portant sur les infrastructures, qu'elles entraînent ou non une interruption de service
- l'ensemble des paliers majeurs prévus.

10. Les critères DICP

La sous-direction Études et Développements (Bureau SI-1A) a défini une méthode d'intégration de la sécurité dans les projets (démarche ISP).

Cette démarche comporte notamment une phase de sensibilisation globale de la sécurité du projet qui permet aux acteurs métiers de mesurer la sensibilité globale du projet en termes de disponibilité, intégrité, confidentialité, preuve et contrôle (DICP).

La sensibilité du projet (SGF) sur le périmètre d'analyse est alors évaluée à l'aide des critères de sécurité et se traduit par un unique profil DICP. Ce profil correspond à l'évaluation des niveaux de service de la sécurité qu'il requiert pour chacun de ces critères.

S'agissant du projet API HERMES - Fournisseur de données, le profil DICP est le suivant :

D = 3-24h I =	3 C = 4	P=3
---------------	---------	-----

			_	4
Niveau de service		2	3	4
	Élémentaire	Important	Fort	Stratégique
	D1	D2		
DISPONIBILITE	Interruption acceptable au delà de 5 jours. Pas de remise en cause des services essentiels du SI. Interruption =] 5 jours ; 15 jours]	La fonction ou le service ne doit pas être interrompu plus de 5 jours. Les conséquences sur les services essentiels du SI sont importantes. Interruption =] 48 heures ; 5 jours]	La fonction ou le service ne doit pas être interrompu plus de 48 heures. Les conséquences sur les services essentiels du SI sont graves. Interruption =] 4 heures ; 48 heures]	Le service doit toujours être fourni. Haute disponibilité requise. [0 ; 4 heures]
	I 1	12	13	14
INTEGRITE	Atteinte à l'intégrité des fonctions ou informations manipulées, acceptée si détectée et signalée .	Atteinte à l'intégrité des fonctions ou informations manipulées, toléréesi détectée, signalée et corrigée dans un délai raisonnable.	Atteinte à l'intégrité des fonctions ou informations manipulées, toléréesi arrêt immédiat des opérations jusqu'au rétablissement de l'intégrité. Garantie constante de l'intégrité des fonctions ou informations manipulées.	Atteinte à l'intégrité des fonctions ou informations manipulées, inacceptable . Les fonctions et informations doivent être toujours intègres.
	C 1	C 2	C 3	C 4
CONFIDENTIALITE	Informations pouvant être communiquées à tout public.	Informations nécessitant une diffusion restreinte aux acteurs de la DGFIP .	einte aux acteurs de la uniquement à des populations	
	P 1	P 2	Р3	P 4
PREUVE ET CONTROLE	Éléments de preuve non nécessaire.	Éléments de preuve nécessaires avec mise à disposition dans un délai raisonnable. Exploitation de logs « techniques » traduisant un niveau de trace « simple ».	Éléments de preuve nécessaires avec mise à disposition rapide. Exploitation de traces dites « fonctionnelles » ou « métier » traduisant un niveau de trace "détaillée".	Éléments de preuve indispensables permettant d'apporter des éléments sur la réalisation d'une opération par un acteur extérieur à la DGFIP.

11. Qualité du service

Le niveau de disponibilité est dit "fort" au sens DGFiP. Ainsi, les exigences pour ce niveau de disponibilité sont les suivantes :

- API HERMES : ouvert toute l'année ;
- Périodes sensibles identifiées : aucune ;
- Plages d'ouverture du service : 0h-23h, 7/7j (service non disponible pour maintenance entre 23h et minuit);
- Offre de couverture de service de la DGFiP: 7h-20h;
- Offre de couverture de service et le taux de disponibilité du téléservice est précisé par le partenaire conventionné lors de sa demande de raccordement à l'API HERMES.

La mesure du taux de disponibilité se fait sur la plage d'ouverture du service, que les indisponibilités soient programmées ou non.

- Pas de besoin d'astreintes les soirs et les week-ends ;
- Garantie du temps de rétablissement en cas d'incident estimée à 24 heures ouvrées (une fois par trimestre);
- Perte maximale de données tolérable estimée à 24 heures ;
- Taux de disponibilité des plages de couverture : 97,16 %.

12. Suspension du service

Le fournisseur de données, en cas d'utilisation abusive du service, de manquement aux présentes conditions générales d'utilisation ou d'incident de sécurité, se réserve le droit de suspendre et/ou restreindre l'échange de données ayant lieu avec le fournisseur de service.

En pareil hypothèse, le fournisseur de service en sera dûment averti par écrit et dans les meilleurs délais.

13. Durée des conditions générales d'utilisation

Les présentes conditions générales d'utilisation entrent en vigueur dès leur acceptation et demeurent applicables pendant toute la durée de l'échange de données et ce, jusqu'à son terme. Le fournisseur de service peut bénéficier de l'échange de données tant que les données sont nécessaires au traitement de la demande de l'usager et que le texte juridique ou réglementaire qu'il fait valoir pour justifier l'accès à ces données est applicable, dans le cas contraire, celui-ci s'engage à en informer le fournisseur de données selon les modalités décrites à l'article 13.

14. Modification des conditions générales d'utilisation et modalités de résiliation

Toute modification des conditions générales d'utilisation fera l'objet d'une information auprès de la partie impactée avant que la modification ne soit effectuée.

Si une ou plusieurs des clauses des présentes conditions générales d'utilisation venai(en)t à être déclarée(s) nulle(s) en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive rendue par une juridiction compétente, les autres clauses des conditions générales conserveraient leur force obligatoire dans la limite de ladite décision.

Par ailleurs, si l'une des parties souhaite mettre fin à l'échange de données avec l'API HERMES, elle en informe l'autre partie par écrit, en indiquant les motifs de sa décision.

Un préavis de deux mois est alors nécessaire avant que la résiliation ne soit pleinement effective. Durant cette période, l'échange de données via l'API HERMES est maintenu conformément aux présentes conditions générales d'utilisation.

Cette disposition ne couvre pas le cas particulier d'une situation où un problème de sécurité chez l'une des parties serait détecté.

15. Loi applicable et litiges

Les présentes conditions générales d'utilisation en langue française seront exécutées et interprétées conformément au droit français.

Tout litige qui ne pourra faire l'objet d'un règlement amiable sera soumis à la juridiction compétente.





API Hermès pour interface avec le SI Fourrière

VERSION PROVISOIRE – EN COURS DE MODIFICATION A LA DATE DU 22/04/2021

Gestion des versions

Version	Contributeur	Date	Commentaire
V0	Polyconseil	24/02/2020	Création du document
V2.0	FLEXIA - DNID	20/03/2020	MAJ suite aux arbitrages
V4.0	DNID - FLEXIA	26/03/2020	MAJ suite aux arbitrages du 24/03
V4.2	DNID-FLEXIA- SI1B-Groupement	22/05/2020	MAJ suite aux arbitrages du 30/04/2020
V4.3	DNID-Flexia	28/05/2020	MAJ suites aux arbitrages du 21/05/2020 + retrait du flux de création des utilisateurs remettants
V4.4	DNID-Flexia	15/06/2020	Complément relecture DNID
V4.5	FELXIA - DNID	10/07/2020	MAJ suite aux FQR SI1B-Groupement
V4.6	FLEXIA - DNID	07/09/2020	MAJ suite au FQR SI1B-Groupement
V4.7	FLEXIA - DNID	15/10/20	MAJ suite au FQR SI1B-Groupement
V4.8	FLEXIA - DNID	19/10/20	MAJ suite au FQR SI1B-Groupement
V4.9	FLEXIA - DNID	20/11/20	MAJ suite au FQR SI1B-Groupement
V4.10	FLEXIA - DNID	05/03/2021	MAJ suite au FQR SI1B-Groupement
V4.11	FLEXIA-DNID	12/03/2021	MAJ suite à la mise à jour du bouchon fonctionnel

Table des matières

API Hermès pour interface avec le SI Fourrière	1
Gestion des versions	1
Table des matières	2
Description des flux	9
Remise au Domaine	10
Requête "demande de remise au Domaine"	10
Requête "Upload de fichiers"	37
Récupération de l'état des biens	45
Requête "Demande de l'état des biens »	45
Déclarer l'enlèvement	54
Requête "enlèvement du véhicule"	54
Mise à jour des référentiels	56
Requête référentiel « Entités remettantes »	57
Requête référentiel « Utilisateurs remettants »	69
Requête référentiel « SIV »	69
Requête référentiel Lieux de dépôt	70
Requête référentiel Catégories de bien	80
Focus cas d'erreur	85
Focus format des numéros de téléphone	89
Focus format des adresses	89
Impacts identifiés dans Hermès	90





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Afin de mieux connaître et maîtriser la gestion des fourrières, le Ministère de l'Intérieur met en place un nouvel outil de Gestion dénommé « SI Fourrières ».

L'un des objectifs de ce système d'information est de permettre la remise automatisée de véhicules abandonnés en fourrières au Domaine (Interface du SI Fourrières vers HERMES). Cette remise automatisée vient remplacer une procédure papier chronophage tant du côté des autorités de fourrières que des commissariats aux ventes (CAV - DNID). Elle permettra de simplifier le processus métier pour les CAV et d'alléger leur charge de travail.

Elle permettra d'accélérer les échanges et donc la vente des véhicules abandonnés en fourrières et de réduire ainsi les frais de gardes/frais de fourrière payés par l'Etat. Enfin, l'automatisation de la remise de bien permettra d'élargir le nombre de biens transmis et donc vendus par la DNID (évite les véhicules oubliés ou détruits par erreur ou par méconnaissance des conditions de remise au Domaine).

Le projet SI Fourrières est financé par le fond de la transformation à l'action publique. Il nécessite le co-développement d'une interface avec Hermès.

Le projet SI Fourrières sera déployé en octobre 2020 avec l'interface Hermès.

L'interface actuellement mise en place pour le SI Fourrières est destinée à être proposée à d'autres remettants qui peuvent remettre des types de biens différents. Le Ministère de la Justice et l'AGRASC sont à ce titre des remettants qui pourraient être intéressés par cette fonctionnalité. Il est également souhaité que cette interface soit suffisamment souple pour pouvoir être réutilisée avec d'autres systèmes (une application tablette par exemple).

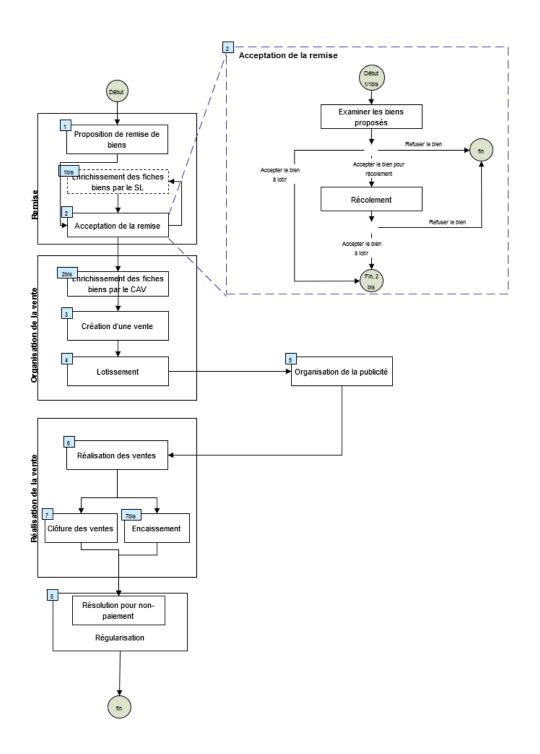
La mise en place de cette interface nécessite de partager quelques référentiels qui seront transmis via l'interface.

La création de l'interface a été pensée avec le ministère de l'Intérieur en tenant compte de l'existant dans l'application Hermès et en limitant les évolutions nécessaires dans l'application Hermès. Quelques évolutions sont nécessaires au niveau fonctionnel sur la fiche bien, dès le déploiement de l'interface SI fourrières / Hermès : date de constat d'abandon et date de mise en fourrière, présence d'une opposition sur le véhicule et la puissance fiscale

Dans le cadre du projet il sera nécessaire de mettre en place une convention notamment pour partager et préciser les rôles et responsabilités RGS et RGPD.

Les processus liés à l'interface

Le processus des ventes dans Hermès est le suivant :







MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Point d'attention :

 Les ventes de type cessions de gré à gré et les affectations ne font pas partie du périmètre de l'interface. Ces types de vente Hermès ne sont pas utilisés pour les biens provenant du SI fourrière. Des contrôles bloquants existent déjà dans Hermès à ce sujet. Les affectations seront néanmoins à ajouter coté Hermès dans une version ultérieure pour proposer l'interface au Ministère de la Justice.

Suite à l'audio du 24/02, la DNID a décidé d'écarter les ventes par marchés d'enlèvement (ME) pour les biens SI fourrière. Les CAV auront pour instruction de ne pas vendre ces biens via des ME. Les seuls types de ventes utilisés seront les appels d'offres (AO) et les ventes aux enchères. Ces deux types de ventes sont transparents pour le SIF en termes de statut et de processus. Si par erreur un utilisateur Hermès vend un bien par marché d'enlèvement, celui-ci prendra le statut « En cours de vente ». Ce statut sera retourné dans le flux de récupération de l'état des biens. Il est à interpréter selon le tableau de correspondance proposé plus bas. L'enlèvement ne pourra pas être déclaré côté SIF (ERREUR générée car ne fait pas partie des statuts autorisés). C'est la DNID qui interviendra directement dans Hermès pour régulariser la situation.

Il a également convenu de ne pas recourir à des cessions de véhicules par voie d'appel d'offres.

Les seuls types de ventes utilisés seront les ventes aux enchères.

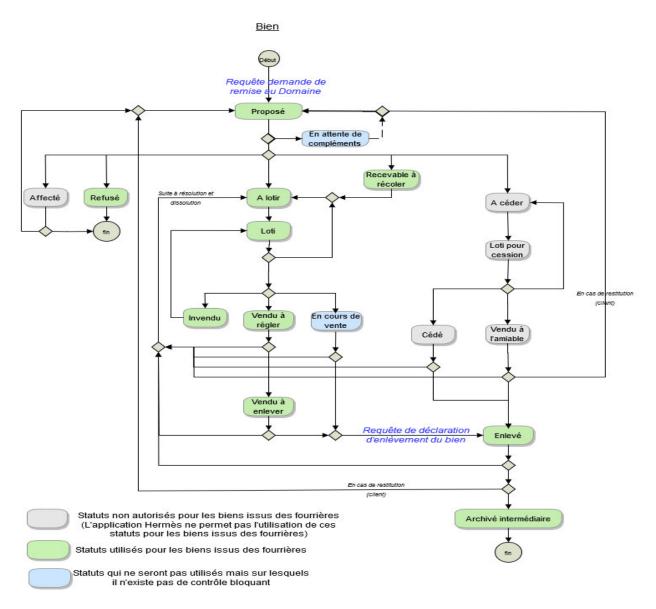
Restitution du véhicule déjà remis au Domaine à son propriétaire

Quand le propriétaire du véhicule déposé en fourrière souhaite récupérer son véhicule alors que celui-ci a déjà fait l'objet d'une proposition de remise dans Hermès mais qu'il n'est pas encore vendu, le circuit de traitement sera le suivant : le propriétaire contacte le commissaire aux ventes, paye les frais de mise en vente au commissaire aux ventes, ce qui déclenche l'interruption de vente côté Hermès. Le propriétaire peut alors récupérer son véhicule en fourrière.

Action équipe SIF pour challenger les cas métiers possibles en fourrière et vérifier que ce fonctionnement suffira à les traiter

Quand un bien est remis au Domaine, HERMES devient seul maître de l'évolution du statut du véhicule, qui ne bouge pas dans le SI Fourrière.

Le cycle de vie d'un bien remis par interface dans Hermès est le suivant :



A ces éléments s'ajoutent les statuts suivants (tous utilisés pour les biens issus des fourrières) qui n'ont pas été modélisés pour que le processus reste lisible :

Le statut « détruit » est accessible depuis les statuts : proposé ; à lotir ; loti ; invendu ; vendu à régler ; vendu à enlever ; enlevé ; Le statut « manquant » est accessible depuis les statuts : à lotir ; loti ; vendu à régler ; vendu à enlever ;

Le statut « en cours de transfert » est accessible depuis les statuts : recevable à récoler, à lotir, invendu

Le statut « restitué» est accessible depuis les statuts « proposé », « à lotir », « invendu », « affecté », « recevable à récoler », « en attente de complément », « à céder » ;





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Les descriptions métier des statuts d'un bien sont les suivantes :

• Statuts utilisés pour les biens remis par les fourrières :

Bien proposé : fiche bien transmise au responsable de ventes par le service livrancier

Bien refusé : bien refusé, non pris en charge par le responsable des ventes

Bien à lotir : bien accepté officiellement par le responsable des ventes, devant faire l'objet d'un

lotissement et d'un rattachement à une vente **Bien loti** : bien ayant fait l'objet d'un lotissement

Bien invendu : bien invendu, entrant à nouveau dans le circuit de vente **Bien vendu à régler** : bien vendu, dont l'encaissement n'est pas clos **Bien vendu à enlever** : bien dont le paiement intégral a été réalisé

Bien enlevé : bien enlevé par l'adjudicataire

Bien recevable à récoler (avant acceptation de la remise): bien ayant fait l'objet d'une première validation formelle par le responsable des ventes, nécessitant une opération de récolement avant remise

Bien détruit : bien devant faire l'objet d'une destruction

Bien manquant : bien sous la responsabilité d'un responsable de vente (ou magasin) qui a subi une casse, perte, vol, etc.

Bien restitué: Bien restitué par le domaine vers un OL ou le propriétaire « initial » du bien.

Bien en cours de transfert : Bien qui a été transféré et qui n'est pas encore accepté par la cellule spécialisée ou le commissariat destinataire.

Bien archivé intermédiaire : Ce statut est attribué automatiquement par le système après 5 ans d'inactivité sur le bien.

Statuts autorisés mais qui n'auront pas de sens métier dans le cadre de l'interface avec le SI fourrière :

Bien en attente de complément: fiche bien transmise au responsable de ventes, retournée par ce dernier au remettant, pour ajouts et compléments. Il n'est pas prévu, à ce stade, que des flux SI Fourrière vers Hermès complètent ou corrigent un flux de remise initial. Ce statut n'a donc pas d'utilité concernant SI Fourrière. Les agents de la DNID ne retourneront pas de bien SI Fourrière pour complément. Si ce statut est transmis dans le flux de « Récupération de l'état des biens », il est à ignorer par le SI fourrière. La DNID devra compléter les éventuels compléments directement dans Hermès. La mise à jour du flux de remise pourra être mise en place ultérieurement.

Bien en cours de vente : bien adjugé dans le cadre d'une vente pluriannuelle de type marché d'enlèvement / pacage

Statuts non autorisés pour les biens remis par les fourrières (contrôle bloquant dans les processus Hermès):

Bien affecté: bien entrant dans le cadre d'une affectation

Bien loti pour cession : bien ayant fait l'objet d'un lotissement dans le cadre d'une cession

Bien à céder : bien entrant dans le cadre d'une vente par cession de gré à gré **Bien cédé** : bien cédé dans le cadre d'une cession de gré à gré à titre gratuit

Bien vendu à l'amiable : bien vendu dans le cadre d'une cession de gré à gré à titre payant

Le tableau de correspondance avec le SI fourrière est le suivant (proposition réalisée par le DGFIP à partir de la liste des statuts SI Fourrière communiquée dans la première version du cahier des charges. A discuter avec le ministère de l'intérieur):

Statut SI Fourrière	SI Hermès				
EN TRAITEMENT	Proposé; En attente de complément; Recevable à récoler				
REFUSE	Refusé				
ANNULE	Restitué, Manquant				
EN VENTE	A lotir ; Loti, Invendu, En cours de vente (marche d'enlèvement uniquement) sans client associé				
A DERTUIRE	La DNID retournera le statut « Détruit » suite à 2 tentatives de vente infructueuses.				
VENDU	Vendu à régler ; En cours de vente (marche d'enlèvement uniquement) avec un client associé mais pas de paiement				
A RENDRE	Restitué ; Cas où le propriétaire d'un véhicule se manifeste pour récupérer son véhicule alors que celui-ci n'a pas encore été vendu. Les demandes de restitution seraient à réaliser en contactant directement le CAV.				





PAYE	Vendu à enlever ;En cours de vente (marche d'enlèvement uniquement) avec un paiement
ENLEVE	Enlevé ; Archivé intermédiaire
AUTRES	En cours de transfert peut s'appliquer avant ou après que le bien ait été accepté pour vente. Une solution serait de garder le précédent statut dans le SI Fourrière.

L'attention est attirée sur le statut invendu dans Hermès. Lorsqu'un bien passe par ce statut, celui-ci est revendu dans le cas d'une seconde vente. Si le Commissaire Aux Ventes considère que le bien ne peut pas être valorisable, il pourra lui donner le statut restitué.

Description des flux

L'ensemble des requêtes devront être transmises de manières séquentielles, les unes après les autres.

Point d'attention:

Le SI Fourrière prévoit de déclencher des requêtes successives dans la limite de ce que permettra l'APIM L'impact des échanges de nuit est à évaluer par SI1B. Le Ministère de l'Intérieur est ouvert sur le choix des horaires pour lancer ces requêtes. (En particulier la transmission des fichiers)

Action DGFIP : pour communiquer à l'équipe SIF le moment le plus opportun pour remettre les biens dans la journée (i.e. à quelle heure de la journée envoyer la requête)

Des ID de corrélation sont proposés dans un certain nombre de flux. Au format <Trigramme du SI partenaire (« SIF » pour le SI fourrière)> <97 caractères libres>

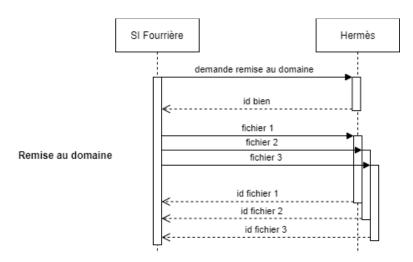
Point d'attention suite aux tests DGFIP : Lorsqu'on envoie plusieurs biens dans une même requête, si l'un des biens présente une erreur, les biens de la requête ne sont pas intégrés. Pour limiter les impacts dans ce cas, nous recommandons d'envoyer un bien par requête.

Remise au Domaine

L'API de remise au Domaine est composée de plusieurs flux :

 Un premier envoi permettant de transmettre le bien du SI Fourrière vers Hermès.
 Si le bien est correctement intégré dans Hermès, les images et les documents peuvent être transmis de façon unitaire avec un envoi par fichier.

L'API de remise au Domaine peut ainsi être modélisée comme suit :



Requête "demande de remise au Domaine"

Requête initiale dans le flux d'échange entre SI partenaire et Hermès pour traiter la proposition de remise d'un véhicule. Demande de remise au Domaine d'un véhicule (en fournissant les informations associées dans le but de sa mise en vente).

URL: {baseUrl}/vehicules

Méthode: HTTP - POST (synchrone)

Estimation de la volumétrie

Biens remis/ Nbro an jou		
-----------------------------	--	--





Ouverture au SI Fourrière : octobre 2020	10000 véhicules par an	365	27	~2 ko/requête	Toutes les requêtes remises seront transmises d'un seul tenant une fois par jour de façon séquentielle.
Ouverture au Ministère de la Justice et à l'AGRASC : 2022	10 000 biens (en plus des 10 000 précédents)	365	27 + 10	~2 ko/requête	Inconnue : transactionnel ou de nuit

Corps requête (format json)

Nom paramètre	Format	Optionn el ?	Descriptio n	Remarques
Fiche bien				
trigrammeSIP	Texte (3 caractères)	Obligatoi re	Le trigramme du SI partenaire	« SIF » pour SI Fourrières

				/!\ Cet identifiant sert d'identifiant de corrélation. Il est attendu dans
				l'implémentatio n de l'API Hermès que ce champ soit vérifié avant la création d'un nouveau bien.
				Si aucun bien n'a déjà été créé avec cet identifiant de corrélation, il s'agit effectivement
				d'un nouveau bien et il peut être créé selon la procédure standard. Si par contre un bien existe déjà avec
				cet identifiant de corrélation, il ne faudra pas créer de nouveau bien, mais à la place uniquement
idCorrelation	string(de la forme <trigramme du="" si<br="">partenaire><uid sur<="" td=""><td>Obligatoi re</td><td>Identifiant défini côté SI partenaire pour</td><td>renvoyer dans la réponse une erreur 400 indiquant que le bien existe déjà dans hermès.</td></uid></trigramme>	Obligatoi re	Identifiant défini côté SI partenaire pour	renvoyer dans la réponse une erreur 400 indiquant que le bien existe déjà dans hermès.
	97octets>)		identifier un véhicule	Dans le cas du SI Fourrière, cet identifiant est effectivement l'identifiant interne
				représentant un véhicule. Il pourra donc au besoin être utilisé pour





idUtilisateurRemettant	String(255)	Obligatoi re	Id Hermès de l'utilisateur remettant qui remet le bien.	communiqué par la DNID lors de la demande d'une
idEntiteRemettante	num(10)	Obligatoi re	Id Hermès de l'entité remettante (organisati on responsab le de la remise du bien)	Pour le SI fourrière, il s'agirait de l'ID Hermès de l'autorité de fourrière.
idTypeBien	«divers » ou « immatriculé »	Obligatoi re	Libellé indiquant le type de bien	Valeur constante pour SI Fourrière : "immatriculé" Cette valeur est fixée par Hermès.
idCategorie	String(30 car)	Obligatoi re	la catégorie de bien (référentiel	Référentiel catégorie de bien (cf. requête "Requête référentiel Catégories de bien")
idSousCategorie	String(30 car)	Obligatoi re	Libellé de la sous- catégorie de bien (référentiel "sous- catégorie de bien")	Référentiel catégorie de bien (cf. requête "Requête référentiel Catégories de bien")

nature	{ autre: scelle: ot: heberge: }	bool, bool, bool, bool,	libellé de la nature du bien	Valeur constante pour SI Fourrière : autre = true scelle = false ot = false heberge = false
fourriereAdministrative	bool	Optionn el* (Obligat oire pou SI Fourrièn e)	est obligatoire si TypeBien=	Valeur constante pour SI Fourrière (true).





de	scription	string (500 cl	nar)	re	Précision des informations relative l'état véhicul	on atio es à du le.	si l'air utilisé,l'abse présencsi le est of fermé,	indiculation indic	cule açon la du cour ce aler r la éral ou cule enté, été u clé, cule ou la res, etc.), des
- 1	formations omptables								

ministere String(100 car) String(100 car) String(100 car) String(100 car) String(100 car) String(100 car) Optionnel* (Obligatoire pour le SI Fourrière) Optionnel* (Obligatoire pour le SI Fourrière) Optionnel* (Obligatoire can si e si « BIC » + «IBAN » non renseigné s. La valeur didentifian t correspon dant t correspon				
n de ces ID, Hermès devra communiq uer à	ministere	String(100 car)	d'un référentiel Hermès *ce champ est obligatoir e si « BIC » + «IBAN » non renseigné s. La valeur doit être un libellé du Ministère dans le référentiel « Ministère »	constante et obligatoire pour SI Fourrière: Cette valeur est « Cpte 46743000 00 - Fourrières administrat ives » En cible: Hermès identifie le SI qui le contacte et attribue automatiqu ement la valeur d'identifian t correspon dant En transitoire: Hermès communiq ue à l'équipe SIF les ID à renseigner. En cas de modificatio n de ces ID, Hermès devra communiq





programme	Num(3)	Optionnel	Libellé issu d'un référentiel Hermès	Ne concerne pas le SI Fourrière → sera constamm ent null
fondsConcours	String(9)	Optionnel	Libellé issu d'un référentiel Hermès	Ne concerne pas le SI Fourrière → sera constamm ent null
bic	String (8 ou 11 car)	Optionnel	Format BIC	Ne concerne pas le SI Fourrière → sera constamm ent null
iban	String(34 car)	Optionnel	Format IBAN	Ne concerne pas le SI Fourrière → sera constamm ent null
Fiche technique				
marque	String (30 car)	Obligatoire	Libellé. Issu de SIV	
modele	String (30 car)	Obligatoire	Libellé. Issu de SIV	





genre	String (200 char)	Optionnel Obligatoire Fourrière	pour	SI	Libellé. Issu de SIV	A transmettr e systématiq uement par les SI Fourrière. Seul le sigle du genre est attendu. Par exemple « VP » pour « Voitures Particulièr es » ou QM pour « Quadricy cles à moteur »
carrosserie	String (50 char)	Optionnel Obligatoire Fourrière	pour	SI	Libellé. Issu de SIV	A transmettr e systématiq uement par les SI Fourrière.
numeroImmatriculation	String (17 char)	Optionnel* Obligatoire Fourrière	pour le	SI	Libellé. Issu de SIV *ce champ est obligatoir e si idTypeBie n = « immatricul é »	

numeroSerieVin	String (50 char)	Optionnel* Obligatoire Fourrière	pour	le S	Libellé. Issu de SIV *ce champ est obligatoir e si idTypeBie n = « immatricul é »	
typeMineCnit	String (50 char)	Optionnel Obligatoire Fourrière	pour	le S	Libellé. Issu de SIV	
dateCirculation	date (format ISO AAAA-MM- JJTHH:mm:ss)	Optionnel* Obligatoire Fourrière	pour	le S	Date de 1ère mise en circulation . Issue de SIV. *ce champ est obligatoir e si idTypeBie n = « immatricul é »	
dateCT	date (format ISO AAAA-MM- JJTHH:mm:ss)	Optionnel			Date du dernier contrôle technique	la valeur issue du SIV est récupérée même si "pas fiable dans le SIV")





kilometrage	Numerique (10)	Optionnel	Kilométra ge au compteur	Informatio n généralem ent non communiq uée par les fourrières. Si elle est
				disponible, à transmettr e
compteurChange	bool	Optionnel		Non transmis par le SI Fourrière → sera constamm ent FAUX
commentaireCompteur	string (100 * char)	Optionnel	Comment aires sur le compteur	Ne concerne pas le SI Fourrière → sera constamm ent null
bva	bool	Optionnel	Le véhicule est- il équipé d'une boite de vitesse automatiq ue ?	FAUX si l'informatio n n'est pas connue

typeEnergie	Texte (100)	Obligatoire	Libellé. Issu de SIV	Transmettr e le libellé court du SIF pour que celui- ci fasse moins de 100 caractères.
nombrePlace	num	Optionnel (Obligatoire pour SIF)	Issu de SIV	
natureOpposition	Texte (100)	Optionnel	Indique la nature d'oppositi on sur un véhicule, si elle existe.	A transmettr e par le SI Fourrière si l'info est disponible A noter que la fiche bien Hermès évoluera au déploieme nt de l'interface pour intégrer cette information
puissanceFiscale	string(50 car)	Optionnel (Obligatoire pour SI Fourrière)	La puissance fiscale du véhicule.	





controleTechnique	bool	Optionnel	Le véhicule a t-il son contrôle technique à jour ?	Ne concerne pas le SI Fourrière → sera constamm ent FAUX Correspon d à la qualificatio n du bien par les CAV
reimmatriculable	bool	Optionnel	Le véhicule est-il réimmatri culable ?	Ne concerne pas le SI Fourrière → sera constamm ent FAUX Correspon d à la qualificatio n du bien par les CAV
certificatImmatriculatio n	bool	Optionnel	Le véhicule a-t-il un certificat d'immatric ulation ?	Ne concerne pas le SI Fourrière → sera constamm ent FAUX Correspon d à la qualificatio n du bien par les CAV

conformeTypeRecepti onne	bool	Optionnel	Le véhicule est-il conforme au type réception né ?	FAUX si l'informatio n n'est pas disponible
transformationNotable	bool	Optionnel	Le véhicule a-t-il subit une transform ation notable ?	FAUX si l'informatio n n'est pas disponible
dateFourriere	date (format ISO AAAA-MM- JJTHH:mm:ss)		Date de mise en fourrière	A transmettr e systématiq uement par les SI Fourrière. A noter que la fiche bien Hermès évoluera au déploieme nt de l'interface pour intégrer cette information





dateAbandon	date (format ISO AAAA-MM- JJTHH:mm:ss)		dans SI	Date de constat d'abando n	A transmettr e systématiq uement par les SI Fourrière. A noter que la fiche bien Hermès évoluera au déploieme nt de l'interface pour intégrer cette information
idLieuDepot	num(10)	Obligatoire		ID dans référentiel Lieux de dépôt	

Corps réponse (format json)

Nom paramètre	Valeur paramètre	Optionne I ?	Description
idCorrelation	string(de la forme <trigramme du="" si<br="">partenaire><numéro incrémentale sur 97 octets>)</numéro </trigramme>	Obligatoi re	ID du bien côté SI partenaire
id	Num(10)	Obligatoi re	ID Hermès du bien

dateDemandePriseEnCh arge	Date au format ISO	Obligatoi re	Question au Ministère de l'intérieur : A priori date de prise en charge = date de la requête. Peut-on supprimer cette donnée ?
------------------------------	--------------------	-----------------	--

```
Corps de requête :
 « trigrammeSIP » : « SIF »,
 "idCorrelation": "ID_SIF_VEHICULE",
 "idUtilisateurRemettant": "ID_ASPASIE_UTILISATEUR_REMETTANT",
 "idEntiteRemettante": "ID_HERMES_ENTITE_REMETTANTE",
 "idTypeBien": "immatriculé",
 "idCategorie": "ID HERMES CATEGORIE BIEN",
 "idSousCategorie": "ID_HERMES_SOUS_CATEGORIE_BIEN",
 "nature ": {
  "autre": true,
  "scelle": false.
  "ot": false,
  "heberge": false
 },
 "fourriereAdministrative": true,
 "description": "Description du bien",
 "ministere": "ID_HERMES_MINISTERE",
 "compteBudgetaire": "ID_HERMES_COMPTEBUDGETAIRE",
 "programme": null,
 "fondsConcours": null,
 "bic ": null.
 "iban ": null,
 "marque": "marque voiture (SIV)",
 "modele": "modele voiture (SIV)",
 "genre": "genre voiture (SIV)",
 "carrosserie": "carrosserie voiture (SIV)",
 "numeroImmatriculation": "numéro d'immatriculation (jusqu'à 17 car)"
 "numeroSerieVin": "VIN voiture (SIV)",
 "typeMinCnit": "CNIT voiture (SIV)",
 "dateCirculation": "2020-01-27T11:05:07",
 "dateCt": 2011-04-07T09:45:37,
 "kilometrage": 35340,
 "compteurChange": false,
 "commentaireCompteur": false,
 "dateChangementCompteur": null,
 "bva": false,
 "typeEnergie": "type énergie voiture (SIV)",
```





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

```
"nombrePlace": 5,
 "gage": true,
 "controleTechnique": false,
 "reimmatriculable": false,
 "certificatImmatriculation": false,
 "conformeTypeReceptionne": false,
 "transformationNotable": false,
 "dateFourriere": "2020-01-28T22:33:16",
 "dateAbandon": "2020-01-29T09:48:31",
 "idLieuDepot": "ID_HERMES_LIEU_DEPOT"
}
Corps de Réponse :
 « id »: « ID_HERMES »,
 « idCorrelation » : « Id-correlation »,
 « datePriseEnCharge » : « 2020-08-27T08:57:34.352+0000»
}]
}
```

Erreurs possibles

Code Erreur	Cas possibles	Message d'erreur	Co de d'Et at HT TP ass oci é
ER_TRIGRAMME_SIP	Si le trigramme SIP communiqué n'est pas trouvé en base d'Hermès.	« Le trigramme « <trigrammesip> » n'existe pas »</trigrammesip>	400

ALREADY_TRANSMITED_ID_BIEN	Un bien avec le même ID de corrélation existe déjà dans Hermès.	« Un bien avec le même identifiant de corrélation « <idcorrelation> » existe déjà dans Hermès », l'identifiant du bien dans Hermès est : <indiqué bien="" côté="" du="" hermès="" l'identifiant="" th="" ».<=""><th>400</th></indiqué></idcorrelation>	400
NOT_FOUND_TYPE_BIEN	L'identifiant idTypeBien n'est pas trouvé dans la base d'Hermès	« Le type de bien « < idTypeBien> » n'existe pas »	400
NOT _FOUND_ ID_REMETTANT	<u> </u>	« L'identifiant du remettant « <idutilisateurre mettant>» n'existe pas »</idutilisateurre 	400
NOT_FOUND_ID_ENTITE_R	L'identifiant idEntiteRemettante n'est pas trouvé dans la base d'HERMES	l'entité	400
NOT_FOUND_ID_CATEGORIE	L'identifiant idCategorie n'est pas trouvé dans la base d'HERMES		400
NOT_FOUND _ ID_SOUS_CATEGORIE	L'identifiant idSousCategorie n'est pas trouvé dans la base d'HERMES	« La sous- catégorie « <idsouscategor ie>» n'existe pas ».</idsouscategor 	400
NOT_FOUND _ ID_LDP	L'identifiant idLieuDepot n'est pas trouvé dans la base d'HERMES		400





NOT_FOUND _ Majuscule)>	<nom< th=""><th>Paramètre</th><th>(en</th><th>l'un des champs « typeEnergie », « marque</th><th>« <nom Paramètre> » n'appartient pas au référentiel</nom </th><th></th></nom<>	Paramètre	(en	l'un des champs « typeEnergie », « marque	« <nom Paramètre> » n'appartient pas au référentiel</nom 	
				- le système génère un code d'erreur pour chaque champ non trouvé si et seulement si le SI partenaire n'utilise pas le référentiel SIV (le champ autoriseSIV est à faux).		
				Cas 2 : Si l'un des champs « ministère », « compteBudgetaire », « programme », « fondsConcours », et « genre » n'est pas trouvé dans le référentiel respectivement « Ministère » et « Compte Budgétaire », « Programme », « Fonds de concours » et « Genre »		
				-le système génère un code erreur pour chaque champ non trouvé dans la base d'HERMES		
MISSING_ <nom Majuscule)></nom 	Par	ramètre	(en	Boucle sur tous les champs obligatoires du bien (indiqué dans le corps de la requête dans les colonnes « Nom Paramètre » et « Statut ») :	«Le champ <nom Paramètre> doit être renseigné »</nom 	
				- le système génère un code erreur pour chaque champ s'il est null ou vide.		

	I	<u> </u>	
UNAUTHORIZED_FORM_ <nom (en="" majuscule)="" paramètre=""></nom>	Boucle sur le format de tous les champs du bien (indiqué dans le corps de la requête dans les colonnes « Nom paramètre » et « Format »): - le système génère un code erreur pour chaque champ si son format ne correspond pas au format attendu.	champ <nom Paramètre> est</nom 	400
ER_NATURE_BIEN	Plusieurs éléments de la liste { autre:booléen, scelle:booléen, ot:booléen, heberge:booléen, } sont vrais	« La nature du bien n'est pas valide. Seule une valeur doit être vraie »	
ER_DATE_CT	La dateCt < dateCirculation	«La date du contrôle technique doit être postérieure à la date de la première mise en circulation »	400
ER_DATE_FOURRIERE	La date d'abandon < date de mise en fourrière	«La date de la mise en fourrière doit être antérieure à la date d'abandon»	400





		T	
ER_BIC	- La structure du BIC n'est pas conforme à la norme ISO : -code banque sur 4 caractères alphabétiques -code pays ISO sur 2 caractères alphabétiques -code situation géographique sur 2 caractères alphanumériques -code agence ou filiale sur 3 caractères alphanumériques (facultatif)		400
ER_IBAN	La structure de l'IBAN n'est pas conforme à la norme ISO: - code pays sur 2 caractères alphabétiques - clé sur 2 caractères numériques - suite= alphanumériques (chiffres ou lettres) sur une série continue (sans espaces) de 30 caractères maximum : le BBAN (Basic Bank Account Number), qui correspond au RIB actuel		400
ER_CONFORM_TYPOLOGIE_REMETTA NT	Les valeurs de certains champs ne sont pas cohérentes avec la typologie du remettant (Par exemple une autorité de fourrière qui remet un bien scellé)	« Les valeurs des champs < liste des champs non conformes> ne sont pas cohérentes avec la typologie de remettant »	400

ER_CATEGORIE_BIEN	Si les champs «idTypeBien », « idCategorie » et « idSousCategorie » ne sont pas cohérents entre eux selon les référentiels respectivement « type bien », « catégorie » et « sous-catégorie » : -le système génère un code erreur pour chaque champ non cohérent au référentiel parent.	« Le champ <nom Paramètre> n'est pas cohérent avec le référentiel <nom du<br="">référentiel parent> »</nom></nom 	400
ER_REF_ <nom (en<br="" paramètre="">Majuscule)></nom>	Si les champs « ministère », « compteBudgetaire », « programme » et « fonds de concours » ne sont pas cohérents entre eux selon les référentiels respectivement « Ministère » et « Compte Budgétaire », « Programme » et « Fonds de concours » : -le système génère un code erreur pour chaque champ non cohérent au référentiel parent.	pas cohérent avec le référentiel <nom du<="" td=""><td>400</td></nom>	400





ER_ETAT_ACTIF_ <nom (en="" majuscule)="" paramètre=""></nom>	L'état de l'un des champs « ministère », « compteBudgetaire », « idCategorie », et « idSousCategorie», « idUtilisateurRemettant », « idEntiteRemettante » est inactif dans Hermès. - le système génère un code erreur pour chaque champ inactif. Ce cas d'erreur est valable pour les champs « typeEnergie », « marque », « modèle » et «nombrePlace » s'ils sont inactifs ET_si et seulement si : - Le SI partenaire n'utilise pas le référentiel SIV (le champ autoriseSIV est faux dans la table SI_Partenaire). - OU le u champ est fusionné et non retenu.	« La valeur du champ <nom Paramètre> est inactive dans Hermès»</nom 	400
--	--	--	-----

ER_CAV	Si le commissariat n'a pas pu être identifié (mauvais paramétrage des entités internes) « Le commissariat lié au bien n'a pas pu être déterminé, veuillez prendre contact avec la DNID».
--------	--





Requête "Upload de fichiers"

Cette requête fait immédiatement suite à la requête "demande de remise au domaine", et sert à fournir les fichiers associés à cette demande. Cette requête est appelée pour chaque fichier (photo ou document pdf) à joindre. Les photos et les documents peuvent être transmis à tout moment quel que soit le statut du bien.

NB : pas de système prévu pour la suppression de photo

NB : il faut s'attendre à ce que certaines remises de bien de la part du SIF n'aient aucune photo

.

URL: {baseUrl}/vehicules/{bienId}/fichiers

Méthode : HTTP - POST (synchrone)

Estimation de la volumétrie

Au maximum, 5 photos de 500ko max et 3 fichiers 500ko max seront transmis par bien.

	Biens remis/an	Nbre de jours	Nbre Requêtes/jou r	Taille de la requête	Modalités de remise
Ouverture au SI Fourrière : octobre 2020	10 000 véhicules par an.	365	~ 219	Max 500 ko/requête	Toutes les requêtes remises seront transmises d'un seul tenant une fois par jour de façon séquentielle.
Ouverture au Ministère de la Justice et à l'AGRASC	10 000 biens (en plus des 10 000 précédents).	365	~ 219+ 74	Max 500 ko/requête	Inconnues à ce stade : transactionnel ou de nuit

*L'API doit être en mesure de traiter des demandes transmises de nuit comme en transactionnel. En effet les modalités de transmission pour les futurs remettants ne sont pas connues à ce jour.

Aucun blocage prévu, côté SI Fourrière, permettant de limiter le nombre de photos ou de documents transmis. Le contrôle devra être pris en charge côté DGFiP. Le flux « Upload de fichiers » pourra être transmis à tout moment après le flux « demande de remise ».

Information portée dans l'URL de la requête (format json)

Nom paramètre	Format	Optionnel	Description	Remarques
bienId	num	Obligatoire		Il s'agit de l'id récupéré dans la réponse de la requête "demande de remise au domaine"

Corps requête (multipart/form-data)

Nom paramètre	Format		Nom fichi er requi s	Optionn el	Descripti on	Remarques
trigrammeSIP	Texte (3 caractères)	text/plain	Non	Obligatoi re	Le trigramm e du SI partenair e	« SIF » pour SI Fourrière





idCorrelationFic	string(de la forme <trigramme du="" si<br="">partenaire><numéro incrémentale sur 97 octets>)</numéro </trigramme>	text/plain	Non	Obligatoi	Id fichier côté SI partenair e.	/!\ Cet identifiant sert d'identifiant de corrélation. Son rôle est similaire à celui tenu par l'idCorrelati on dans la requête "demande de remise au domaine": la requête n'effectue sa procédure standard que si elle n'a pas encore été appelée avec cet idCorrelatio n (sinon, retourne l'idFichier du fichier déjà existant).
------------------	---	------------	-----	-----------	--	--

fichier	fichier (jpg, jpeg, png, pdf)	image/jpeg image/png application/ pdf 500ko par fichier	Oui	Obligatoi re	Fichier à envoyer	Taille du fichier limitée à 500ko. Seuls 5 images et 3 pdf pourront être associés à un même bien (l'idCorrelati on permet de s'assurer qu'un même fichier envoyer plusieurs fois ne sera comptabilisé qu'une seule fois en fin de compte).
nomFichier	String (50 car) Le nom du fichier doit être conforme aux règles de nommage de Microsoft Windows suivantes: 1. Caractères interdits: Les caractères suivants sont interdits < > : « ? * \ / sous Windows ainsi que les espaces situés à la fin des noms de fichiers 2. Longueur limite: 50 caractères	Text/plain	Oui	I Iniidatai	Nom du fichier transmis	

Corps réponse (json)

Nom paramètre	Valeur paramètre	Optionnel ?	Description





idCorrelation	String(de la <trigramme du<br="">partenaire><numéro incrémentale sur octets>)</numéro </trigramme>	forme SI 97	Obligatoire	Identifiant du fichier côté SI partenaire
idFichier	Num(10)		Obligatoire	Identifiant de la ressource pour HERMES

Corps d'une requête « Upload fichier » :
d74496d66958873e
Content-Disposition: form-data; name="trigrammeSIP" Content-Type: text/plain
SIF
d74496d66958873e
Content-Disposition: form-data; name="idCorrelationFichier" Content-Type: text/plain
IDCORRELATIONFICHIER d74496d66958873e
Content-Disposition: form-data; name="nomFichier" Content-Type: text/plain
monFichier.pdf d74496d66958873e
Content-Disposition: form-data; name="fichier"; filename="monFichier.pdf" Content-Type: application/pdf
/* contenu de monFichier.pdf */ d74496d66958873e
Corps réponse
{ "idCorrelation": "ID_FICHIER "
"idFichier": "ID_FICHIER_HERMES"

}





Erreurs possibles

Code Erreur	Cas possibles	Message d'erreur	Code d'état HTTP associ é
ER_TRIGRAMME_SIP	Si le trigramme SIP communiqué n'est pas trouvé en base d'Hermès.	« <trigrammesip> »</trigrammesip>	400
MISSING_ <nom (en="" majuscule)="" paramètre=""></nom>	obligatoire n'est pas	« Le champ « <nom Paramètre> doit être renseigné ».</nom 	400
UNAUTHORIZED_FORM_ <nom (en="" majuscule)="" paramètre=""></nom>	•		400
NOT_FOUND_ID_BIEN	L'identifiant du bien « bienId » dans l'URL n'est pas trouvé dans la base d'Hermès	trouvé avec	400

MAX_FILES_REACHED	Le test suivant est effectué si seulement si l'identifiant bienId est trouvé : Si le fichier est une image, l'erreur est retournée si le nombre d'images avec idCorrelationFichier lié au bien strictement > 5 OU le nombre d'images rattachées au bien strictement >7. Si le fichier est un document, l'erreur est retournée si le nombre de document avec idCorrelationFichier lié au bien strictement >3	« Le maximum d'images ou de fichiers pouvant être rattachés à ce bien a été atteint »	400
ALREADY_TRANSMITED	Un fichier avec le même identifiant idCorrelationFichier a déjà été transmis à Hermès.	« L'identifiant du fichier « <idcorrelationfichi er> » existe déjà dans Hermès»</idcorrelationfichi 	400
FILE_TOO_LARGE		« Le fichier transmis ne doit pas dépasser le poids de 500Ko »	400
UNAUTHORIZED_EXTENSION	L'extension de l'image est différente des formats .jpg, .png ou .gif OU l'extension du document est différente du format pdf.	être au format PNG, JPG ou GIF et les documents au format	400

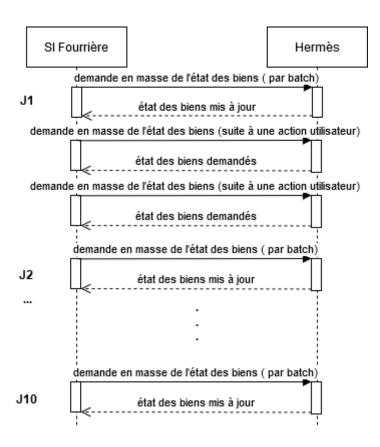




Récupération de l'état des biens

L'état des biens est récupéré comme suit:

 Par une requête qui permet de « récupérer l'état des biens mis à jour » entre deux dates X et Y



Requête "Demande de l'état des biens »

Requête pour demander l'état des biens qui ont été mis à jour entre deux dates. Cette requête est réalisée de nuit de façon récurrente (Quotidiennement pour le ministère de l'intérieur) ou à la suite d'une action utilisateur.

URL: {baseUrl}/vehicules/ search

Méthode: HTTP - POST (synchrone)

Estimation de la volumétrie

La DNID a un processus de vente qui peut aller de 1 à 3 mois entre la remise et l'enlèvement (estimation haute). Avec 10 000 biens par an sur 10 mois de vente. Le SI fourrière aurait donc entre 2000 à 3000 biens en cours de vente dans Hermès.

La requête serait transmise une fois par jour de nuit.





Corps requête (format json)

Nom paramètre	Format	Optionnel	Description	Remarques
trigrammeSIP	Texte (3 caractères)	Obligatoire	Le trigramme du SI partenaire	« SIF » pour SI Fourrière
dateDebut	(format ISO AAAA-MM- JJTHH:mm:ss)	Obligatoire	dateDébut et la	Il est recommandé ici d'indiquer la date de la dernière mise à jour.
dateFin	(format ISO AAAA-MM- JJTHH:mm:ss)	Obligatoire	Les biens mis à jour entre la dateDébut et la dateFin seront retournés	
idEntitesRemettante s	num[]	Optionnel, Si ce champ est laissé vide, Hermès renverra tous les biens du SI partenaire mis en jour sur la période. Si ce champ est renseigné, Hermès renverra tous les biens du SI partenaire mis à jour sur la période pour les entités ciblées.	Liste des idEntiteRemettant e dont on veut récupérer les biens mis à jour dans HERMES	Taille maximale de 200 id.

Corps réponse (format json)

Si aucun identifiant dans la liste idEntitesRemettantes n'est transmis, le système retourne tous les bien transmis par le SI partenaire qui ont changé de statut entre < dateDebut> non incluse et < dateFin> incluse.

Si la liste idEntitesRemettantes n'est pas vide, le système retourne tous les biens — des entités < idEntitesRemettantes> demandées, qui ont changé de statut entre < dateDebut> non incluse et < dateFin> incluse.

Dans les deux cas les biens qui sont considérés comme ayant évolué sont les biens pour lesquels les données suivantes ont été mises à jour entre < dateDebut> non incluse et < dateFin> incluse :

- Statut du bien
- Les dates clefs du bien
- Information sur le client lié au lot du bien dans Hermès
- PrixFrappe

Un array d'object au format suivant :

Nom paramètre	Valeur paramètre	Optionnel ?	Description
id	num	Obligatoire	Identifiant de la ressource pour HERMES
idCorrelation	String (de la forme <trigramme du="" partenaire="" si=""><numéro 97="" incrémentale="" octets="" sur="">)</numéro></trigramme>	_	idCorrelation
statut	enum (« Proposé », « Refusé », « A lotir », « Loti », « Invendu », « Vendu à régler », « Vendu à enlever », « En cours de vente », « Enlevé » « Retiré », « Recevable à récoler », « Détruit » , « Manquant », « Restitué », « En cours de transfert», « Archivé intermédiaire », « En attente de complément»)	Obligatoire	Statut actuel du bien dans HERMES (cf.) NB : "INCONNU" est attendu lorsque qu'une ressource demandée n'existe pas dans HERMES
dateReception	Date (format ISO YYYY-MM-JJ)	Obligatoire	Date à laquelle HERMES a reçu la remise





dateQualification	Date (format ISO YYYY-MM-JJ)	statut = « REFUSE » ou si le bien est passé par	Date à laquelle Hermès a pris la décision de vente ou de refus de vente: Date à laquelle le bien passe au statut « Refusé » ou première date de passage au statut « A lotir ». (Un bien peut passer plusieurs fois au statut à lotir, la date du premier passage qui correspond à l'acceptation du bien sera transmise).
dateVente	Date (format ISO YYYY-MM-JJ)	Obligatoire dès lors que le bien est loti dans une vente.	Date à laquelle le bien est ou sera vendu. (Dans Hermès = « date de fin période de la vente » pour les vente en ligne ou « date de séance de vente » pour les autres types de vente. La valeur est null sinon)

datePaiement	Date (format ISO YYYY-MM-JJ)	peut faire l'objet de plusieurs ventes en cas d'incident. La date de paiement	Date à laquelle le bien a été payé (Dans Hermès = date de passage au statut « Vendu à enlever » si statut du bien = « Vendu à enlever » OU « Enlevé » ou « Archivé intermédiaire »; Null sinon)
--------------	------------------------------	---	---





raisonSocialeSocie te	String (100 char)	Facultatif Transmis si disponible pour les clients de type personnes morales. Null sinon.	
prenomClient	String (250 char)	Facultatif Transmis si disponible. (Responsa ble de la société ou nom du client selon le cas) Null sinon.	
nomClient	String (250 char)	Facultatif Transmis si disponible. (Responsa ble de la société ou nom du client selon le cas) Null sinon.	
prixFrappe	num (2 décimales avec un séparateur « . »)	Transmis si disponible. (Dans Hermès = PVob) Null sinon.	

Si aucun bien n'est mis à jour pendant la période demandée, le système retourne un tableau vide.

Exemple de requête

```
Corps d'une requête « Récupération en masse de l'état des biens » :
 « trigrammeSIP » : « SIF »,
 « dateDebut »: « 2020-01-20T00:00:01 »,
 « dateFin », « 2020-01-27T00:00:01 »
« idEntitesRemettantes » : null,
}
Corps réponse
 {
  "id": "ID_0",
  « idCorrelation » : « SIF57aef7d5-f2bc-493b-9647-25e7040a71d1 »
  "statut": "Proposé",
  "dateReception": "2020-01-20",
  "dateQualification": null,
  "dateVente": null,
  "datePaiement": null,
  "raisonSocialeSociete": null,
  "Prenomclient": null,
  "NomClient": null,
  "PrixFrappe": null,
 },
  "id": "ID 1",
  « idCorrelation » : « SIF57aef7d5-f2bc-493b-9647-25e7040a71d2 »
  "statut": "Proposé",
  "dateReception": "2020-01-20",
  "dateQualification": "2020-01-22",
  "dateVente": "2020-03-20",
  "datePaiement": "2020-03-20",
  "raisonSocialeSociete": null,
  "prenomClient": "Jean",
  "nomClient": "DUPONT",
  "prixFrappe": "1000.00",
 }
```

Erreurs possibles

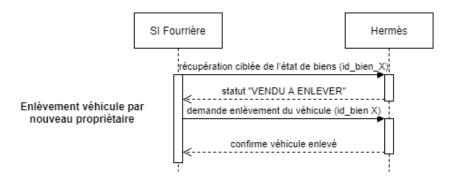




Code Erreur	Cas possibles	Message d'erreur	Code d'état HTTP associé
ER_TRIGRAMME_SIP	Si le trigramme SIP communiqué n'est pas trouvé en base d'Hermès.	« Le trigramme « <trigrammesip> » n'existe pas »</trigrammesip>	400
MISSING_ <nom (en="" majuscule)="" paramètre=""></nom>	Si un champ obligatoire n'est pas renseigné ou vide		400
ID_NOT_FOUND	chaque id- entité-	avec l'identifiant « idEntiteRemettant e non trouvés (séparés par des	400
MAX_SIZE	La taille de la liste idEntitesRemettantes > 200	« La liste des entités remettantes ne doit pas dépasser 200 éléments »	400
UNAUTHORIZED_FORM_ <nom Paramètre (en Majuscule)></nom 	- le système génère un code erreur pour chaque champ si son format ne correspond pas au format attendu.	champ <nom Paramètre> est</nom 	400

MAX_PERIODE	La période entre la dateDebut et dateFin est strictement supérieure à une semaine	la date de début et la date de fin ne	
ER_PERIODE	La date de début doit être antérieur à la date de Fin	« La date de début de période doit être antérieure à la date de fin de période. »	400

Déclarer l'enlèvement



Requête "enlèvement du véhicule"

Requête envoyée à Hermès lorsque le nouveau propriétaire se présente en fourrière et récupère le véhicule. Cela permet ainsi de notifier à Hermès que le véhicule est enlevé. Cette action n'est autorisée que pour les biens au statut « Vendu à enlever . La requête « Demande de l'état des biens » peut être utilisée comme contrôle en amont de l'enlèvement.

Les véhicules ayant fait l'objet d'une restitution ne sont pas déclarés comme enlevé dans Hermès. Restitué est un statut Final dans Hermès (Ils peuvent passer à archivé intermédiaire au bout d'un certain temps mais cela n'a pas d'incidence sur la gestion (actuellement non actif)).

URL: {baseUrl}/vehicules/{bienId}/enlevement

Méthode : HTTP - PUT (synchrone)

Estimation de la volumétrie

Hypothèses :

10000 véhicules de fourrières vendus par an





Lissé sur 365 jours

SI Fourrière seul utilisateur de l'API

<1ko par requête

pic = 70 requêtes par heure

Information portée dans l'URL de la requête (format json)

Nom paramètre	Format	Optionnel	Description	Remarques
bienId	num	Obligatoire		Il s'agit de l'id récupéré dans la réponse de la requête "demande de remise au domaine"

Corps requête (format json)

Nom paramètre	Format	Optionnel	Description	Remarques
trigrammeSIP	Texte (3 caractères)	Obligatoire	Le trigramme du SI partenaire	« SIF » pour SI Fourrière
dateEnlevement	Date (format ISO AAAA- MM- JJTHH:mm:ss	Obligatoire	Date de l'enlèvement	

Corps réponse (format json)

Réponse vide (vaut acceptation de la demande d'enlèvement).

Erreurs possibles

Code Erreur	Cas possibles	Message d'erreur	Code d'Etat HTTP associé
ER_TRIGRAMME_SIP	Si le trigramme SIP	« Le trigramme	400

	communiqué n'est pas trouvé en base d'Hermès.	« <trigrammesip> » n'existe pas »</trigrammesip>	
MISSING_ <nom (en="" majuscule)="" paramètre=""></nom>	Si un champ obligatoire n'est pas renseigné ou vide		
UNAUTHORIZED_FORM_ <nom Paramètre (en Majuscule)></nom 	•	« Le format du champ <nom paramètre=""> est incorrect ».</nom>	400
NOT_FOUND_ID		« L'identifiant du bien « < bienId> » n'existe pas »	400
UNAUTHORIZED_STATUT	est trouvé : Le statut des biens	l'enlèvement n'est pas	400

Mise à jour des référentiels

Point d'attention : Après expertise technique, la DNID souhaite retirer le flux de création et de MAJ du référentiel des utilisateurs remettants. La création d'un utilisateur remettant dans Hermès nécessite un lien avec l'annuaire ASPASIE. Or l'annuaire ASPASIE ne propose pas de webservice pour créer des utilisateurs.

Comme acté en réunion conjointe Ministère Intérieur /DNID le 15 juillet 2020, un utilisateur remettant générique sera créé pour chaque entité remettante. Les demandes de création d'utilisateurs remettant se feront donc comme actuellement par voie de mail/téléphone. La DNID créera, sur demande du Ministère de l'Intérieur, les nouveaux utilisateurs dans ASPASIE, et Hermès comme actuellement. Elle communiquera les identifiants de l'utilisateur au Ministère de l'intérieur qui devra intégrer l'ID du remettant dans son SI pour le transmettre dans le flux de remise des biens.





Les référentiels pour lesquels une interface est prévue sont les suivants :

- Référentiel des « entités remettantes » qui correspond à l'organisme qui réalise la remise. (Autorité de fourrière pour le Ministère de l'intérieur)
- Référentiel des « lieux de dépôt » : emplacement où est localisé le bien. (Fourrière pour le Ministère de l'intérieur).
- Référentiel des « données SIV » :
 - la liste des marques ;
 - la liste des modèles (pour chaque marque) ;
 - le nombre de places;
 - la liste des énergies ;
- Référentiel des « Catégories et sous-catégories » : référentiel propre à Hermès composé de 4 niveaux : type de bien ; catégorie ; sous-catégorie ; sous-sous-catégorie. (Le SI fourrière n'aura besoin que des catégories et sous-catégorie, le type de bien permet de faire la distinction entre les véhicules et les biens divers et la sous-sous-catégorie concerne les bijoux uniquement.)

Sur la **synchronisation des référentiels** dont le SIF est maître, il a été décidé en réunion du 15 juillet 2020 que le SIF envoie à chaque modification du référentiel (et uniquement lorsqu'il y a une modification) l'ensemble des objets dans leur version la plus à jour. HERMES n'intègre alors que les informations qui l'intéresse c'ad les ajouts ou les suppressions et éventuellement les modifications.

Action DNID : soumettre cette option à la MOE pour validation

Suite à la réunion du 15 juillet, il a été convenu également que les champs signalés comme obligatoires seront bien alimentés par SIF lors de la transmission des flux (référentiel « entités remettantes »

Pour la mise à jour du référentiel « genre » qui est communiqué sous forme d'un sigle dans la remise de biens (par exemple VP pour « Voitures Particulières » ou QM pour « Quadricycles à moteur »): Si ce référentiel est amené à évoluer, le MINT en informera la DNID hors application. La DNID ajoutera la nouvelle valeur au référentiel Hermès. À tout moment le MINT peut interroger le référentiel Hermès via le flux Catégorie bien qui inclus le référentiel genre au niveau de la sous-sous-catégorie.

Requête référentiel « Entités remettantes »

Le SI Fourrière est source de vérité pour ce qui concerne les autorités de fourrières. Ces dernières constituant un sous-ensemble des "remettants" d'Hermès, cette requête indique une mise à jour du référentiel des autorités de fourrière à Hermès, afin qu'il modifie son propre référentiel des entités remettantes.

Dans l'application Hermès, ce flux créera ou modifiera les entités selon le cas. Les entités ainsi créées ne seront pas modifiables dans Hermès (Fiche entité remettante grisée et non modifiable)

URL: {baseUrl}/referentiels/entitesremettantes

Méthode : HTTP - POST (synchrone)

Point d'attention suite aux tests DGFIP: Lorsqu'on envoie plusieurs entités dans une même requête, si l'une des entités présente une erreur, les entités de la requête ne sont pas intégrées. Pour limiter les impacts dans ce cas, nous recommandons d'envoyer une entité remettante par requête.

Estimation de la Volumétrie

Hypothèses:

650 autorités de fourrière

Mise à jour complète du référentiel (batch)

~50 ko par requête

Rejeu : Mise à jour globale du référentiel → rejouer la requête revient à remettre exactement la même valeur de référentiel.

Corps requête (format json)

Un array d'object au format suivant :

Nom paramètre	Format	Optionnel	Description	Remarqu es
trigrammeSIP	Texte (3 caractères)		Le trigramme du SI partenaire	« SIF » pour SI Fourrière





idCorrelation	String (de la forme <trigramme du="" si<br="">partenaire><nu 97="" incrémentale="" méro="" octets="" sur="">)</nu></trigramme>	Obligatoire		Cet identifian t sert uniquem ent à faire la correspo ndance entre les id dans la réponse de cette requête.
denomination	string (100 char)	Obligatoire	Dénomination de l'entité remettante	
indicateurActif	Booléen	Facultatif	Booléen indiquant si l'entité est actif ou inactif	
telephone	string (17 char)	Obligatoire		(Cf. focus pour le format attendu)

	string (100 char)) au format "X.X@X.X(.X)" où: - X : caractère(s) alphanumérique sans accent ou caractère spécial '-' - (.X) : correspond à une extension qui peut être ajoutée de 0 à n fois	Obligatoire	Courriel de l'entité remettante	Les accents ne sont pas autorisés
fax	String (17 char)	Facultatif	Fax de l'entité remettante	(Cf. focus pour le format attendu)





codeTypologieNiveau2	Num	Facultatif		Si l'entité est une préfectur e ou une sous - préfectur e : envoyer la valeur « 18 » qui correspo nd à « Service fourrière » Si l'entité est une commun e : envoyer la valeur null
conditionEnlevementBien	string (200 char)	Facultatif	Conditions d'enlèvement des biens indiquées pour l'entité remettante	
adresse	Object	Obligatoire	L'adresse de l'entité remettante, les composants de l'adresse sont listés dans les lignes ci-dessus.	Utilisatio n des majuscul es
adresse.codePostal	string (5 car)	Obligatoire		





adresse.ville	string (30 car) En majuscules	Obligatoire	Hermès peut gérer les adresses TOPAD ou non TOPAD. Le rapproch ement peut éventuell ement être réalisé par Hermès.
adresse.numVoie	Num (5 char)	Obligatoire	
adresse.indiceDeRepetitio n	BIS, TER, QUATER ou QUINQUIES (ces valeurs sont également acceptées en minuscule)	Facultatif	
adresse.libelleVoie	String (35 car) (de préférence en majuscule)	Obligatoire	Hermès peut gérer les adresses TOPAD ou non TOPAD. Le rapproch ement peut éventuell ement être réalisé par Hermès.

adresse.complementAdres se	String (100) (de préférence en majuscule)	Facultatif		
adresse.estEnFrance	Booléen	Obligatoire	Indique si l'adresse est en France	
adresse.paysEtranger	String (de préférence en majuscule)	Obligatoire si estEnFrance = False	Indiquer le pays si différent de la France.	

Corps réponse (format json)

Un array d'object au format suivant :

Nom paramètre	Format	Optionnel	Description	Commentaires
idCorrelation	String (de la forme <trigramme du="" si<br="">partenaire><numéro incrémentale sur 97 octets>)</numéro </trigramme>	Obligatoire	Identifiant de l'autorité de fourrière côté SI Fourrière	Cet identifiant est le même que dans la requête
id	Num	Obligatoire	Identifiant du remettant chez Hermès	

Exemple de requête

Corps requête

```
{
    « trigrammeSIP » : « SIF »,
    " idCorrelation ": "ID_SIF_PREFECTURE_1",
    "denomination": "Autorité de fourrière 1",
    "indicateurActif": "true",
```



Corps réponse

Cahier des charges API Hermès/ SI-Fourrière



```
"telephone": "0567890123",
 "courriel": "adresse@email.fr",
 "fax": "0567890124",
 "codeTypologieNiveau1": " codeTypologieNiveau1",
 "codeTypologieNiveau2": null,
 "conditionEnlevementBien": "Du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30",
 « adresse » : {
  "codePostal": "83100",
  "ville": "TOULON",
  "numVoie": "4",
  "indiceDeRepetition": "BIS",
  "libelleVoie": "RUE DE L'EGLISE",
  "complementAdresse": null,
  "estEnFrance": "true",
  "paysEtranger": null,
 }
},
 « trigrammeSIP » : « SIF »,
 "idCorrelation ": "ID_SIF_PREFECTURE_2",
 "denomination": "Autorité de fourrière 2",
 "indicateurActif": "true",
 "telephone": "0567890123",
 "courriel": "adresse@email.fr",
 "fax": "0567890124",
 "codeTypologieNiveau1": " codeTypologieNiveau1",
 "codeTypologieNiveau2": null,
 "conditionEnlevementBien": "Du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30",
 « adresse » : {
  "codePostal": "83100",
  "ville": "TOULON",
  "numVoie": "4",
  "indiceDeRepetition": "BIS",
  "libelleVoie": "RUE DE L'EGLISE",
  "complementAdresse": null,
  "estEnFrance": "true",
  "PaysEtranger": null,
}
},
}
```

Erreurs possibles

Code Erreur	Cas possibles	Message d'erreur	Code d'Eta t HTT P asso cié
ER_TRIGRAMME_SIP	Si le trigramme SIP communiqué n'est pas trouvé en base d'Hermès.	« Le trigramme « <trigrammesip> » n'existe pas »</trigrammesip>	400





MISSING_ <nom (en="" majuscule)="" paramètre=""></nom>	RG1305-2 dans	« Le champ « <nom Paramètre> doit être renseigné ».</nom 	400
UNAUTHORIZED_FORM_ <nom (en="" majuscule)="" paramètre=""></nom>	Boucle sur le format tous les champs du bien (indiqué dans la RG1305-2 dans les colonnes « Nom paramètre » et « Format »): - le système génère un code erreur pour chaque champ si son format ne correspond pas au format attendu.	« Le format du champ <nom paramètre> est incorrect »</nom 	400
NOT_FOUND_CODE_TYPOLOGIE_L1	typologie niveau 1	« Aucune Typologie de niveau 1 n'existe avec le code « <codetypologieniv eau1> »»</codetypologieniv 	400

NOT_FOUND_CODE_TYPOLOGIE_L2	typologie niveau 2	« Aucune Typologie de niveau 2 n'existe avec le code « <codetypologieniv eau2> »»</codetypologieniv 	400
NOT_ALLOWED_EDIT_ CODE_TYPOLOGIE_L1	Si idCorrelation existe dans la base, le code de typologie niveau 1 n'est pas modifiable: - le code erreur est généré si le code de typologie niveau 1 transmis ne correspond pas à celui existant dans la base	« Le code de typologie niveau 1 n'est pas modifiable »	400
NOT_ALLOWED_EDIT_ CODE_TYPOLOGIE_L2	Si idCorrelation existe dans la base, le code de typologie niveau 2 n'est pas modifiable: - le code erreur est généré si le code de typologie niveau 2 transmis ne correspond pas à celui existant dans la base	« Le code de typologie niveau 2 n'est pas modifiable »	400





ER_ETAT_ACTIF	Si idCorrelation existe dans la base Hermès: - le code erreur est généré si indicateurActif transmis est faux et au moins un utilisateur lié à l'entité sélectionnée est actif.	«Impossible de désactiver l'entité remettante avec l'identifiant « < indiquer l'identifiant Hermès correspondant à idCorrelation > », des utilisateurs de cette entité sont encore actifs »	
ER_CODE_TYPOLOGIE_L2	Les codes codeTypologie Niveau1 et codeTypologie Niveau2 transmis ne sont pas conformes au référentiel des typologies des remettants. (Attention certaines typologies de niveau 2 sont obligatoires et sont traitées lors du test MISSING_nom paramètre)	« la typologie de Niveau 2 « < Libelle correspondant au <codetypologienive au2="">» n'appartient pas à la typologie Niveau 1 « < Libelle correspondant au <codetypologienive au2=""> » »</codetypologienive></codetypologienive>	400
ER_ADRESS		« L'adresse transmise est incorrecte »	400

ER_DEPARTEMENT	la COM ne peut être déterminé à partir du code	valeur « <valeur du<="" th=""><th>400</th></valeur>	400
----------------	--	---	-----

Requête référentiel « Utilisateurs remettants »

Point d'attention:

Hermès exige qu'un utilisateur remettant crée dans ASPASIE soit associé à une entité remettante.

Fonctionnement retenu : Dans un premier temps, des utilisateurs remettants génériques seront utilisés avec utilisateur remettant par entité. La création des utilisateurs se fera hors interface selon le scénario suivant :

Le Ministère de l'intérieur informe la DNID de la création d'un utilisateur remettant dans le SI Fourrière.

La DNID créé le remettant dans ASPASIE et Hermès.

La DNID communique l'identifiant ASPASIE

Le Ministère de l'intérieur saisit l'identifiant ASPASIE dans le SI fourrière. Cet identifiant ASPASIE servira d'identifiant « de corrélation ». Il devra être transmis avec chaque remise de bien pour qu'Hermès puisse identifier l'utilisateur remettant.

Requête référentiel « SIV »

Point d'attention :	





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

• Fonctionnement par défaut : le référentiel côté Hermès est mis à jour au fil des remises au Domaine par le SIF

Fonctionnement envisageable pour garantir la synchronisation des référentiels avec les autres SI partenaires d'Hermès : exposition par le SIF d'un module de référentiels permettant aux différents services de venir synchroniser leurs référentiels

NB : cette solution n'est ni validée ni planifiée à date, et ne serait quoi qu'il n'arrive pas prévue pour la phase 1 du SIF

NB : pas de besoin pour 2020 côté Hermès car les autres partenaires ne seront pas intégrés à cet horizon

Une interface dans l'administration Hermès permettra de fusionner les options du référentiel SIV.

Requête référentiel Lieux de dépôt

Point d'attention:

La première version de l'API n'intégrera pas la MAJ des LDP, seuls les nouveaux LDP seront créés via ce flux.

Polyconseil remonte le point d'attention vis-à-vis du fonctionnement proposé :

L'information serait alors dupliquée entre les deux SI (par exemple pour l'horaire d'ouverture des fourrières). Problème potentiel : les GF devront renseigner l'information auprès de la DNID et de la DSR séparément

Par ailleurs, dans l'optique où l'on souhaiterait partager les informations sur les lieux de dépôt à un autre SI, il y aurait deux sources de vérité différentes (SIF et HERMES), ce qui ne nous semble pas souhaitable

Ce point été discuté et tranché en réunion des 9 et 15 juillet. Il a été partagé que les besoins « métiers » pouvaient diverger entre la DNID et le Ministère de l'Intérieur concernant ce référentiel. Les CAV ont comme besoin de garder la main sur les données des lieux de dépôt qui sont affichées dans les ventes. Les informations qu'ils utilisent peuvent être plus fines que celles proposées par le SIF. Le calendrier ne permet pas de passer une évolution dans Hermès pour séparer les données transmises par le SIF des données complétés par les CAV. Cette évolution est reportée à une date ultérieure. En attendant le SIF transmettra l'ensemble de ses LDP créé et modifiés. Dans un premier temps, seuls les nouveaux LDP seront intégrés via l'interface et créés dans Hermès, les mises à jour portant sur des lieux de dépôt déjà créés dans Hermès seront laissées de côté par Hermès lors du traitement du flux.

Point d'attention suite aux tests DGFIP: Lorsqu'on envoie plusieurs LDP dans une même requête, si l'un des LDP présente une erreur, les LDP de la requête ne sont pas intégrés. Pour limiter les impacts dans ce cas, nous recommandons d'envoyer un LDP par requête.

Attention ==> La modification d'un lieu de dépôt fait l'objet d'un cas d'erreur. Pour le moment l'interface n'accepte pas les modifications.

URL : {baseUrl}/referentiels/lieux-de-depot

Méthode : HTTP - POST (synchrone)

Estimation de la Volumétrie

Hypothèses :

700 fourrières

Mise à jour complète du référentiel

~150 ko par requête

Rejeu : Mise à jour globale du référentiel → rejouer la requête revient à remettre exactement la même valeur de référentiel.

Corps requête (format json)

Nom paramètre	Format	Optionnel	Descripti on	Remarque s
trigrammeSIP	Texte (3 caractères)	Obligatoire	Le trigramm e du SI partenair e	pour SI
idCorrelation	String(de la forme <trigramme du="" si<br="">partenaire><numér o incrémentale sur 97 octets>)</numér </trigramme>	Obligatoire	t de la fourrière	Cet identifiant sert à faire la correspond ance entre les id dans la réponse de cette requête.





idEntiteRemettante	num	Obligatoire	Identifian t Hermès de l'entité à laquelle ce lieu de dépôt est rattaché	
nomOrganisme	string (100 char)	Obligatoire	Nom du lieu de dépôt	
coordonneesGPS	String	Facultatif	Coordon nées GPS du lieu de dépôt	
courriel	string (100 char) au format "X.X@X.X(.X)" où : - X : caractère(s) alphanumérique sans accent ou caractère spécial '-' - (.X) : correspond à une extension qui peut être ajoutée de 0 à n fois	Obligatoire	Adresse mail du lieu de dépôt	Les accents ne sont pas autorisés
telephone	string (17 char)	Obligatoire	Numéro de téléphon e du lieu de dépôt	(Cf. focus pour le format attendu)
telephoneMobile	string (17 char)	Facultatif	Numéro de téléphon e mobile du lieu de dépôt	(Cf. focus pour le format attendu)

horaireAppel	string (60 char)	Obligatoire	Horaire de réception téléphoni que	
horaireAccueilPhysique	Tex string te (60 char)	Obligatoire	Horaire d'accueil physique des visiteurs	
adresse	Object	Obligatoire	L'adress e du lieu de dépôt, les composa nts de l'adresse sont listés dans les 8 lignes ci- dessus.	
adresse.codePostal	string (5 char)	Obligatoire		
adresse.ville	string (30 char) En majuscules	Obligatoire		Hermès peut gérer les adresses TOPAD ou non TOPAD. Le rapproche ment peut éventuelle ment être réalisé par Hermès.
adresse.numVoie	Num (5 char)	Obligatoire		





adresse .indiceDeRepetiti on	BIS , TER, QUATER, QUINQUIES (les valeurs en minuscule sont également acceptées)	Facultatif		
adresse.libelleVoie	String (35 char) (de préférence en majuscule)	Obligatoire		Hermès peut gérer les adresses TOPAD ou non TOPAD. Le rapproche ment peut éventuelle ment être réalisé par Hermès.
adresse.complementAdre sse	String (255 char) (de préférence en majuscule)	Facultatif		
adresse.estEnFrance	Booléen	Obligatoire	Indique si l'adresse est en France	
adresse.paysEtranger	String (de préférence en majuscule)	Obligatoire si estEnFrance = False	Indiquer le pays si différent de la France.	
nomResponsable	Texte (100 char)	Obligatoire	Nom du responsa ble du lieu de dépôt	

telephoneResponsable	Texte (17 char)	Obligatoire	Téléphon e du responsa ble du lieu de dépôt	
telephoneMobileRespons able	Texte (17 char)	Facultatif	Téléphon e mobile du responsa ble du lieu de dépôt	
horaireAppelResponsable	Texte (60 char)	Obligatoire	Horaire d'appel au responsa ble du lieu de dépôt	
horaireAccueilPhysiqueR esponsable	Texte (60 char)	Obligatoire	Horaire d'accueil physique par le responsa ble du lieu de dépôt	
courrielResponsable	Alpha (100 char) au format "X.X@X.X(.X)" où: - X : caractère(s) alphanumérique sans accent ou caractère spécial '-' - (.X) : correspond à une extension qui peut être ajoutée de 0 à n fois.	Obligatoire	mail de l'entité interne	Les accents ne sont pas autorisés

Corps réponse (format json)





Un array d'object au format suivant :

Nom paramètre	Format	Optionnel	Description	Commentaires
idCorrelation	String (de la forme <trigramme du="" si<br="">partenaire><numéro incrémentale sur 97 octets>)</numéro </trigramme>	Obligatoire	fourrière côté	Cet identifiant est le même que dans la requête
id	Num(10)	Obligatoire	Identifiant du lieu de dépôt chez Hermès	

Exemple de requête

Corps requête

```
{ « trigrammeSIP » : « SIF »,
    " idCorrelation ": "ID SIF LDP 1",
    " idEntiteRemettante ": "ID HERMES ENTITEREMETTANTE 1",
    "nomOrganisme": "Mon organisme",
    "coordonneesGPS": "null",
    "courriel": "mail@xxx.zz",
    "telephone": "0112345678",
    "telephoneMobile": "0612345678",
    "horaireAppel": "Du lundi au vendredi de 9h à 17h",
    "horaireAccueilPhysique": "Du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30",
    « adresse » : {
    "codePostal": "72650",
    "ville": "TRANGE",
    "numVoie": "7",
    "indiceDeRepetition": "null",
    "libelleVoie": "RUE DE L'EGLISE",
    "complementAdresse": "null",
    "estEnFrance": "true",
    "paysEtranger": "null",
},
    "nomResponsable": "Henris",
    "telephoneResponsable": "PAULIN",
    "telephoneMobileResponsable": "0112345679",
    "horaireAppelResponsable": "Du lundi au vendredi de 9h à 17h",
      "horaireAccueilPhysiqueResponsable": "Du lundi au vendredi de 9h30 à
16h30",
    "courrielResponsable": "mail@xxx.zz",
   },
    « trigrammeSIP » : « SIF »,
    "idCorrelation ": "ID SIF LDP 2",
    " idEntiteRemettante": "ID HERMES ENTITEREMETTANTE 2",
    "nomOrganisme": "MonORGANISME",
    "coordonneesGPS": "null",
    "courriel": "mail@xxx.zz",
    "telephone": "0198765432",
    "telephoneMobile": "0698765432",
    "horaireAppel": "Du lundi au vendredi de 9h à 17h",
    "horaireAccueilPhysique": "Du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30",
```





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

```
« adresse » : {
    "codePostal": "63000",
    "ville": "CLERMONT-FERRAND",
    "numVoie": "115",
    "indiceDeRepetition": "BIS",
    "libelleVoie": "AVENUE JEAN JAURES",
    "complementAdresse": "null",
    "estEnFrance": "true",
    "paysEtranger": "null",
    "nomResponsable": "Jacques",
    "telephoneResponsable": "ALLANT",
    "telephoneMobileResponsable": "0176543219",
    "horaireAppelResponsable": "Du lundi au vendredi de 9h à 17h",
      "horaireAccueilPhysiqueResponsable": "Du lundi au vendredi de 9h30 à
16h30",
    "courrielResponsable": "mail@xxx.zz",
  }
  ]
```

Erreurs possibles

Code Erreur	Cas possibles	Message d'erreur	Code d'Etat HTTP associ é
EK_IKIGKAWIWE_SIP	communique n'est	« Le trigramme « <trigrammesip> » n'existe pas »</trigrammesip>	400

ALREADY_TRANSMITED_ID_LDD		idCorrelation > » existe déjà dans Hermès »,	400
NOT_FOUND_ID_ENTITE_REMETTAN TE	l'entité remettante	« L'entité remettante « <identite Remettante>» n'existe pas»</identite 	400
ER_ENTITE_REMETTANTE	génère un code	« L'entité de rattachement « <identiteremettante> » est inactive»</identiteremettante>	400
MISSING_ <nom (en="" majuscule)="" paramètre=""></nom>	Si idCorrelation n'est pas reconnu par le système, le système vérifie tous les champs obligatoires du bien (indiqué dans les colonnes « Nom Paramètre » et « Statut »): - le système génère un code erreur pour chaque champ s'il est null ou vide.	« Le champ <nom paramètre> doit être renseigné ».</nom 	400





UNAUTHORIZED_FORM_ <nom Paramètre (en Majuscule)></nom 	Boucle sur le format tous les champs du bien (indiqué dans les colonnes « Nom paramètre » et « Format »): - le système génère un code erreur pour chaque champ si son format ne correspond pas au format attendu.	« Le format du champ <nom paramètre=""> est incorrect»</nom>	400
FORBIDDEN_FOREIGN_LDP	L'adresse du lieu de dépôt est à l'étranger.	« Pour les lieux de dépôt, les adresses à l'étranger sont interdites »	400
ER_ADRESS	Le champ PaysEtranger est renseigné alors que estEnFrance= vrai	« L'adresse transmise est incorrecte »	400
ER_DEPARTEMENT	Si le département ou la COM ne peut être déterminé à partir du code postal transmis adresse.codePost al	«Echec de l'identification d'un département ou d'une COM. La valeur du code postal « <valeur adresse.codepostal="" champ="" du=""> » . est incorrecte.»</valeur>	400

Requête référentiel Catégories de bien

« Hermès est source de vérité pour le référentiel des catégories de bien (qui est relativement stable). Cette route sert à importer dans le SI Fourrière le référentiel Catégories de bien auprès de Hermès. L'import pourra être effectué quotidiennement »

Point d'attention :

Pour les autres référentiels : "type de métal", "Décision de justice" etc. des interfaces complémentaires seront à mettre en place ultérieurement.

Le référentiel des catégories-sous-catégorie pour les véhicules contient les valeurs suivantes :

Catégorie	Valeurs de la sous-catégorie		
A renseigner (pour l'injection des biens en stock)	A renseigner (pour l'injection des biens en stock)		
Véhicules à moteur	2 à 3 roues		
	Quad		
	Véhicule de tourisme		
	Utilitaires		
	Poids lourds		
	Transport en commun		
	Autres		
	Pièces, outillages et accessoires		
Autres	Navigation		
	Aviation		

URL: {baseUrl}/referentiels/categories

Méthode : HTTP - GET (synchrone)

Estimation de la Volumétrie

Le référentiel est mis à jour tous les 6 mois/1 an

Information portée dans l'URL de la requête (format json)

lom aramètre Format Optionnel	Description	Remarques
----------------------------------	-------------	-----------





typeBien	"divers" o "immatriculé"	Obligatoire	Permet d'indiquer le type de bien dont on veut récupérer les catégories	"immatriculé" pour le

Le ministère de l'intérieur est intéressé uniquement par le référentiel des biens immatriculés. Type de bien sera donc une valeur fixe pour le SI Fourrière.

Corps réponse (format json)

Un array d'object au format suivant :

Nom paramètre	Format	Optionnel	Descriptio n	Commentaires
id	Num(10)	Obligatoire	Identifiant Hermès de la catégorie de bien.	
nom	string(100 char)	Obligatoire	Nom d'affichag e de la catégorie de bien.	
indicateurActif	Booléen	Obligatoire	Indique si la valeur est active ou non	

sousCategories	object[]	Obligatoire	Tableau d'objets contenant les sous- catégories de bien associés à la catégorie de bien courante.	Les champs des objets sous-catégories sont définis dans les paramètres suivant sous les noms de la forme : sousCategories[*].
sousCategories[*].id	num	Obligatoire	Identifiant Hermès de la sous- catégorie de bien.	
sousCategorie[*].indicateurActif	Booléen	Obligatoire	Indique si la valeur est active ou non	
sousCategories[*].nom	string(100 char)	Obligatoire	Nom d'affichag e de la sous- catégorie de bien.	
SousCategories[*]. [sousSousCategories	Object[]	Obligatoire si pour les biens immatriculé s ou si des sous-sous-catégorie existent pour une sous-catégorie.		Tableau d'objets contenant les sous-sous-catégories de bien associés à la sous-catégorie de bien courante. Pour les biens de type bijou il s'agira de la sous-sous-catégorie des bijoux. Pour les biens immatriculés, il s'agira des genres associés à chaque sous-catégorie.





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

sousSousCategories[*].id	Numériqu e	Obligatoire	Identifiant Hermès de la sous-sous- catégorie de bien.
sousSousCategorie[*].indicateurActif	Booléen	Obligatoire	Indique si la valeur est active ou non
sousSousCategories[*].nom	Texte(100 car)	Obligatoire	Nom d'affichage de la sous-sous- catégorie de bien ou genre pour les biens immatriculés.

Exemple requête

```
Corps requête
[
  {
    "typeBien": "immatriculé",
]
Corps réponse
  {
    "idCategorie": "ID_HERMES_0",
    "nom": "Catégorie de bien 0",
    "indicateurActif": "true",
    "sousCategories": [
        "id": "ID HERMES 0 0",
        "nom": "Sous-catégorie de bien 0-0"
        "indicateurActif": "true",
      },
        "id": "ID HERMES 0 1",
        "nom": "Sous-catégorie de bien 0-1"
```

Erreurs possibles

Code Erreur	Cas possibles	Message d'erreur	Code d'Etat HTTP associé
NOT _FOUND_TYPE_BIEN		« Le type de bien « <typebien> » n'existe pas »</typebien>	400
MISSING_TYPE_BIEN	Si le type de bien n'est pas présent ou vide	« «Le champ « typeBien » doit être renseigné »	l I

Focus cas d'erreur

Cas d'erreur

Pour toutes les requêtes précédentes, on gèrera les erreurs en envoyant une erreur HTTP (code 4XX-5XX), contenant un corps en json de la forme :





		T	1
Nom paramètre	Valeur paramètre	Statut paramètre	Description
code	Texte	Obligatoire	Le code d'état d'erreur HTTP
message	Texte	Obligatoire	libellé de l'erreur
horodatage	datetime	Obligatoire	La date de l'erreur
detail	Object[]	Facultatif*	Permet de reposer sur des codes d'erreur personnalisés pour faciliter le débogage d'erreur *Obligatoire si des erreurs ont été détectées lors des contrôles fonctionnelles préalables ou approfondies.
detail[*]. id	L'identifiant de l'objet (i) qui a généré une erreur dans une requête.	Facultatif*	Identifiant permettant à SI partenaire d'identifier l'objet sur lequel porte les erreurs. * obligatoire s'il s'agit d'une erreur lors des contrôles approfondis et si l'identifiant de l'objet a été transmis Il s'agit de : - Identifiants de corrélation du bien, de l'entité remettante, du lieu de dépôt, du fichier, de l'entité remettante (si la liste

			des entités remettantes a été transmise) respectivement pour les requêtes « Remise au Domaine », « MAJ du référentiel entités remettantes », « MAJ du référentiel des lieux de dépôt », « dépôt de fichier » et « Récupération de l'état des biens ». - L'identifiant Hermès du bien communiqué dans l'URL de la
detail[*]. errors	Object[]	Obligatoire	requête « Déclaration de l'enlèvement ». Liste des différentes erreurs associées à l'objet avec l'identifiant « id ». Chaque erreur est composé d'un code erreur et un message d'erreur
detail[*]. errors[*].code	Texte	Obligatoire	la liste des valeurs possibles des code d'erreurs est définie dans la description des contrôles possibles de chaque requête
detail[*]. errors[*].message	Texte	Obligatoire	Message pour préciser l'erreur et faciliter le débogage de l'erreur.

Liste des erreurs possibles communes à toutes les requêtes





(liste non exhaustive, à reprendre et/ou compléter selon les erreurs possibles envisagées lors de l'implémentation de l'API côté Hermès)

A noter que, lorsque dans une requête, pour un objet, un champ est envoyé plusieurs fois avec des valeurs différentes, SOAP UI ne renvoie pas d'erreur. Il considère que le denier champs est la valeur à intégrer.

Erreur	Description / Cas possibles	Code d'erreur HTTP associé
BAD_REQUEST	La requête est incorrecte et ne peut être traitée par le système dans les cas suivants : - la requête n'est pas au format attendu la requête contient une valeur non valide. La valeur peut être une valeur de paramètre, d'en-tête ou de propriété le fichier à télécharger est volumineux le nombre des champs reçus est différent du nombre de champs attendus	400

Exemple corps d'erreur (json)

```
«message»: «Le champ dénomination doit être renseigné»}
             {«code»: «NOT_FOUND_CODETYPOLOGIE_L1»
                                       «message» : «Aucune Typologie de niveau 1 n'existe avec le code «XXXXXX»}
 ]
 },
  {
                          «id»: «ID2 Correlation entiteRemettante»,
  « errors»: [
  \{\ \ {\tt  \  \, (code} \hbox{ } \hbox{\tt } \hbox{
                                                                         «message»: «le format du champ courriel est incorrect»},
              {«code»: « NOT_FOUND_CODETYPOLOGIE_L2»
              «message»: «Aucune Typologie de niveau 2 n'existe avec le code «XXXXXX»}
 ]
 }
]
```

Focus format des numéros de téléphone

Les adresses téléphoniques des champs en saisis libre doivent suivre les règles suivantes :

- L'écriture internationale est acceptée (+33)
- Les chiffres peuvent être séparés (concaténation possible), les séparateurs sont les espaces et les points
- La taille des numéros de téléphone ne doit pas dépasser 17 caractères.





Focus format des adresses

Il est souhaité que les noms des rues soient transmis en majuscule.

Impacts identifiés dans Hermès

La liste des évolutions nécessaires dans Hermès identifiées à ce stade sont les suivantes (liste non exhaustive à compléter avec SI1B et le groupement DGFIP) :

Ajout en base des identifiants nécessaires au fonctionnement de l'interface :

IdCorrelation pour la table bien

IdCorrelationFichier, respectivement pour la table image et la table document

IdCorrelation pour la table entité remettante

IdCorrelation pour la table utilisateur remettant

IdCorrelation pour la table LDP

L'identifiant Hermès d'un bien proposé via interface contiendra un caractère particulier

idCorrelation « I » (Pas de changement du format, juste changement d'un caractère de l'identifiant du bien)

Ajout d'une interface d'administration permettant pour fusionner les valeurs des référentiels SIV :

- La liste des Marques
- La liste des Modèles (pour chaque marque)
- La liste des énergies

Ajout des champs suivants sur la fiche bien :

- Présence d'une opposition
- Puissance fiscale
- Date d'abandon et dateFourriereDate